



- :: :: :: -

CONSEIL MUNICIPAL

- :: :: :: -

- 31 JANVIER 2017 -

Mady Martinelli

Sténotypiste de Conférences

123 rue de Paris

78470 St Rémy les Chevreuse

☎ 01 30 47 48 00 / 📞 06 07 65 75 81

mady.martinelli@wanadoo.fr

SOMMAIRE

♦	Approbation du compte rendu du 12 décembre 2016	2
FINANCES COMMUNALES		3
BUDGET PRIMITIF		3
01/	Vote du budget primitif 2017 - commune (budget principal).....	3
02/	Vote du budget primitif 2017 - service extérieur des Pompes Funèbres	3
REMISES GRACIEUSES		27
03/	Remises gracieuses pour les années 2014, 2015 et 2016.....	27
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS		27
APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET L'ASSOCIATION.....		27
04/	Le Comb (Club Olympique Multisport De Bagneux) pour l'attribution d'une subvention de 428 367 €	27
05/	le casc (comité d'action sociale et culturelle des personnels et des établissements publics communaux de Bagneux) pour l'attribution d'une subvention de 128 500 €.....	34
06/	L'obs (office balnéolais du sport) pour l'attribution d'une subvention de 96 618 €.....	34
07/	L'Adib (association de développement intercommunal des blagis) pour l'attribution d'une subvention de 16 299 €	35
09/	l'association du Foyer des Jeunes Travailleurs Victor Hugo pour l'attribution d'une subvention de 10 000 €	35
10/	Le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (cidff) des Hauts-de-Seine pour l'attribution d'une subvention de 14 100 € pour l'année 2017	35
APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 3 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET L'ASSOCIATION		35
12/	le plus petit cirque du monde (ppcm) pour l'attribution d'une subvention de 55 000 € dans le cadre du contrat de développement territorial (cd92).....	36
11/	Attribution de subventions municipales hors conventions d'objectifs aux associations	35
POLITIQUE DE LA VILLE		36
13/	Approbation de la programmation pour l'année 2017 du contrat de ville et autorisation donnée à Mme le Maire de solliciter des subventions dans ce cadre.....	36
14/	Approbation du plan local de prévention de la radicalisation annexe au contrat de ville	37
PROGRAMME BOURSE SOLIDARITE VACANCES		39
15/	Acceptation de la convention à passer avec l'agence nationale pour les chèques vacances (ancv) dans le cadre du programme bourse solidarité vacances et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer.....	39

AMENAGEMENT URBAIN	40
CREATION DU SECOND RELAIS ASSISTANCE MATERNELLE POUR LA VILLE DE BAGNEUX	40
16/ Autorisation donnée à Mme le Maire de solliciter une subvention auprès de la caisse d'allocations familiales (caf) pour la création d'un second relais d'assistance maternelle au 41-43 rue de Verdun et à signer la convention correspondante	40
ZAC ECOQUARTIER VICTOR HUGO - PROJET ECOLE-PARC - PROJET URBAIN DURABLE QUARTIER NORD/SUBVENTIONS	40
19/ Candidature à l'appel à projets de la région « 100 q innovants et écologiques »	40
20/ Candidature au fonds d'investissement métropolitain.....	40
QUARTIER NORD/PRUS PIERRE PLATE	42
21/ Approbation des modalités de la concertation et des objectifs poursuivis en vue de la création d'une zone d'aménagement concerté pour le projet de renouvellement urbain et social de la Pierre Plate	42
OPERATION D'AMENAGEMENT DES MATHURINS	45
22/ Réalisation des voiries du projet de requalification du site des Mathurins - Déclaration de projet.....	45
SERVICES TECHNIQUES.....	55
SYNDICAT MIXTE AUTOLIB'ET VELIB'METROPOLE	55
23/ Autorisation donnée à Madame le Maire de transférer la compétence location de vélos en libre-service et d'adhérer à la compétence optionnelle "Vélib'" du Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole.....	55
LOCATION DE CARS AVEC CHAUFFEURS POUR LA VILLE DE BAGNEUX ET POUR LE CCAS	56
24/ Autorisation donnée à Madame le Maire de signer le marché correspondant.....	56
ABATTAGE, DESSOUCHAGE, ELAGAGE D'ARBRES ET ENTRETIEN FORESTIER SUR DIVERS SITES APPARTENANT A LA COMMUNE	57
25/ Autorisation donnée à Madame le Maire de signer le marché correspondant.....	57
ENTRETIEN, MAINTENANCE ET REALISATION DE TRAVAUX NEUFS SUR LES RESEAUX D'ARROSAGE AUTOMATIQUES	57
26/ Autorisation donnée à Madame le Maire de signer le marché correspondant.....	57
DEMANDES DE SUBVENTION - RESERVE PARLEMENTAIRE	57
27/ Autorisation donnée à Madame le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès de Madame la Sénatrice au titre de la réserve parlementaire pour la réfection de la cour élémentaire B au sein du groupe scolaire Henri Wallon	57
28/ Autorisation donnée à Madame le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès de Madame la Députée au titre de la réserve parlementaire pour le remplacement des fenêtres de l'école Joliot Curie	57
TARIFS.....	58
CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS	58
29/ Révision des tarifs appliqués au sein des centres sociaux et culturels hors quotient familial	58

HABITAT.....	58
PROTOCOLE D'ACCORD	58
30/ Approbation du protocole d'accord entre la Ville de Bagneux et Hauts-de-Seine Habitat concernant le projet de renouvellement urbain du quartier prioritaire de la ville Abbé Grégoire Mirabeau et autorisation donnée à Madame le Maire de le signer	58
ENTRETIEN.....	59
PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DES CRECHES DE LA VILLE DE BAGNEUX	59
31/ Approbation de la convention à passer entre la Ville de Bagneux et l'UGAP et autorisation donnée à Madame le Maire de la signer	59
CENTRE MUNICIPAL DE SANTE	59
CENTRE DE SANTE DENTAIRE NON MUTUALISTE	59
32/ Acceptation de la convention "centre de santé dentaire non mutualiste "à passer avec la Mutualité Fonction Publique et autorisation donnée à Madame le Maire de la signer.....	59
PRISE EN CHARGE BUCCO-DENTAIRE DES PERSONNES HANDICAPEES EN ÎLE-DE-FRANCE	59
33/ Acceptation de la convention de partenariat relative à la prise en charge bucco-dentaire des personnes handicapées en Île-de-France présentée par l'Association Rhapsod'IF et autorisation donnée à Madame le Maire de la signer.....	59
MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL	59
33 bis/ Acceptation de la convention de mise à disposition de personnel présentée par le groupement de coopération sanitaire "Laboratoire des centres de santé et hôpitaux d'Île-de-France" et autorisation donnée à Madame le Maire de la signer.....	59
ÉDUCATION	60
ENFANTS SCOLARISÉS EN CLASSE ULIS (UNITE LOCALE D'INCLUSION SCOLAIRE)	60
34/ Acceptation de la convention de réciprocité entre la Ville de Bagneux et la Ville de Sceaux relative à l'application des quotients familiaux de la ville d'accueil des enfants scolarisés en Unité Locale d'Inclusion Scolaire et autorisation donnée à Madame le Maire de la signer	60
PETITE ENFANCE.....	60
MISE EN ŒUVRE VISANT L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP EN MILIEU ORDINAIRE.....	60
35/ Approbation de la convention à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine et autorisation donnée à Madame le Maire de la signer	60
LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT	60
36/ Approbation de la convention d'objectifs et de financement du lieu d'accueil enfant parent à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine au bénéfice de la prestation de service pour 4 ans du 1 ^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020 et autorisation donnée à Madame le Maire de la signer	60
CESSION	60
CENTRE MUNICIPAL DE SANTE.....	60
37/ Cession à titre onéreux de matériel du laboratoire de prothèse dentaire du Centre	

Municipal de Santé	60
PERSONNEL	63
38/ Mise à jour du tableau des effectifs	63



(La séance est ouverte à 20 h 45 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Chers collègues, bonsoir. Je vous propose de commencer la séance.

Je passe la parole à Yasmine Boudjenah pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Bonsoir.

Mme Yasmine Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

DAVID Bernadette, présente

ROMERO AGUILA Roberto, présent

SEISEN Nadia, présente

MEKER Pascale, présente

PAYEN François, absent, pouvoir à Roberto Romero Aguila

DIMBAGA Sidi, absente, pouvoir à Bernadette David

TALLA Irène, présente, pouvoir à Aïcha Moutaoukil

HADDAD Mouloud, présent

LE THOMAS Alain, absent, pouvoir à Mouloud Haddad

RUSTERHOLTZ Claudette, présente

PINARD Jean-Louis, présent

BESSON Jean-Marc, présent

OUALLI Djedjiga, absente, pouvoir à Nouraqa Balutch

BORLANT Alain, présent

BALUTCH Nouraqa, présent

ALEXANIAN Patrick, absent, pouvoir à Laurent Carteron
HOURS Françoise, présente
DARD Catherine, absente
REYNAUD Michel, présent
FAUVEL Élisabeth, présente
TUDER Bruno, présent
KONÉ Justin, absent, pouvoir à Michel Reynaud
CARTERON Laurent, présent
CHAMI-OUADDANE Nezha, présente
CALICE Jean-Max, absent, pouvoir à Jean-Marc Besson
DELAUNAY Fanny, présente
CILLIERES Hélène, présente
RONDEPIERRE Louise, présente
GABIACHE Claire, absente, pouvoir à Bruno Tudor
ZANI Saïd, présent
CHIRINIAN Joëlle, présente
MARTIN Patrice, présent
GARGARI Saléha, présente
ADELAÏDE Anna, absente, pouvoir à Saléha Gargari
HUET Dominique, présente
ROUSSEAU Jean-Luc, présent
Mme BOUDJENAH. - Le quorum est atteint Madame le Maire.

◆ *Approbation du compte rendu du 12 décembre 2016*

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques, des questions ou des demandes d'intervention sur ce compte rendu ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ ***VOTE : LE COMPTE RENDU EST ADOPTE A L'UNANIMITE***

Mme le MAIRE. - Nous retirons de l'ordre du jour les délibérations 17 et 18. Nous les remettons à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Nous ferons une DUP modificative à la place de ces deux avenants.

Nous passons au budget primitif. Pour cela, je passe la parole à Yasmine Boudjenah pour sa présentation.

FINANCES COMMUNALES

BUDGET PRIMITIF

01/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 - COMMUNE (BUDGET PRINCIPAL)

02/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 - SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Mme BOUDJENAH. - Madame le Maire, chers collègues, le budget prévisionnel 2017 dont nous vous proposons de débattre ce soir s'appuie bien évidemment sur les orientations que Mme le Maire vous a présentées le 12 décembre dernier.

Des orientations ambitieuses et déterminées malgré un contexte qui reste fortement marqué par les choix d'austérité imposés aux collectivités et aux Français.

Certes, grâce à une forte mobilisation des maires et des présidents d'intercommunalités de toute la France, sous l'impulsion notamment de l'Association des Maires de France, la ponction prévue pour 2017 a été divisée par deux. Mais l'obsession gouvernementale de la réduction de la dépense publique continue de peser essentiellement sur les collectivités locales et les communes en particulier.

Pour l'année 2017 dont nous parlons ce soir, la baisse de la dotation globale de fonctionnement s'élève à plus d'un milliard pour le bloc communal, dont 725 millions pour les seules communes.

Pour notre ville, ce sont encore 600 000 euros dont nous serons privés.

Depuis 2014, la perte cumulée de la dotation globale de fonctionnement est de 4,3 millions ! L'équivalent de 4 années de fonctionnement de notre centre municipal de santé, ou encore le tiers du budget correspondant à la construction d'une école !

Avec des communes et des services publics malmenés, c'est l'ensemble des partenaires des collectivités locales qui est touché. Les conséquences sont lourdes pour l'investissement, l'activité économique des territoires et donc l'emploi.

L'un des acteurs majeurs de cette activité, la fédération nationale des travaux publics, tire un bilan inquiétant de l'année 2016 : 187 entreprises ont disparu, plus de 1 800 entreprises au total depuis 2008 soit plus de 20 % du tissu d'entreprises ; 5 600 postes d'ouvriers permanents ont été perdus sur 12 mois.

Les chiffres du chômage ont d'ailleurs encore augmenté au mois de décembre, révélant aussi une augmentation de la précarité, qui touche particulièrement les jeunes. Dans ce contexte, je me réjouis d'ailleurs que notre détermination à inscrire des heures d'insertion dans les grands travaux de la ville ait d'ores et déjà permis de créer 45 000 heures pour le chantier de la ligne 4. Elles ont bénéficié à une quarantaine de Balnéolais, leur ouvrant de réelles perspectives d'embauche.

S'il y a bien une impulsion qu'il aurait fallu donner davantage, c'est celle de la création d'emplois. Mais pas en reprenant toujours la même antienne de « baisser le coût du travail ». J'aurais plutôt tendance à penser que c'est le coût du capital qu'il faudrait revoir à la baisse. Or, en cinq ans, les entreprises ont bénéficié de 20,6 milliards d'euros d'allègement de leurs prélèvements, quand ceux des ménages ont progressé de 35 milliards. Dans le même temps, l'augmentation de la TVA opérée en 2014 a avant tout touché les foyers modestes alors que,

parallèlement, aucun coup de pouce n'a été donné au SMIC.

Avec le CICE (crédit impôt compétitivité emploi), ce sont 20 milliards d'euros d'argent public qui ont été alloués aux entreprises, sans effet sur l'emploi, au contraire même parfois, puisque des centaines de milliers d'emplois ont disparu. Le taux du CICE va même passer de 6 % à 7 % en 2017, accompagné, si cela ne suffisait pas, d'une baisse du taux de l'impôt sur les sociétés.

Ce n'est donc pas une question d'argent, comme on l'entend trop souvent, mais de choix. De ce point de vue, je ne peux que regretter le vote, dans la loi de finances 2017, avec l'inscription d'une autre disposition qui pourrait pénaliser lourdement la construction de logements sociaux. Il s'agit de la possibilité, pour les communes, de pratiquer pour les bailleurs sociaux l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties. À juste titre, l'Union Sociale pour l'Habitat avait dénoncé à ce propos « *la suppression de dizaines de milliers d'emplois dans le secteur du bâtiment est une atteinte extrêmement grave portée à la cohésion sociale* ». Outre l'emploi, cette mesure pourrait en effet dissuader les bailleurs de construire des logements sociaux neufs, ce qui est pourtant déterminant si nous ne voulons pas créer un fossé entre futurs habitants de constructions neuves en accession et résidents de logements sociaux anciens.

Cette décision s'ajoute à la ponction qui continue de s'opérer sur notre commune. C'est donc bien grâce aux efforts que nous avons engagés depuis deux ans, en matière de fonctionnement notamment, que nous sommes en mesure de poursuivre la mise en œuvre de nos engagements. Avec pour priorités intangibles : l'enfance et la jeunesse, le développement durable et le cadre de vie, l'emploi. Des priorités auxquelles nous tenons pour répondre à des besoins croissants et bien sûr pour améliorer le quotidien des habitants de notre ville.

Nous sommes ainsi en mesure de dégager pour 2017 8,4 millions d'épargne brute qui vont nous servir à abonder notre budget d'investissement, j'y reviendrai. Cet atout est le résultat notamment de notre vigilance pour contenir la masse salariale et le ratio de personnel, qui s'élève à 55,53 % pour ce budget prévisionnel. Le budget du personnel est marqué comme chaque année du glissement vieillesse technicité, mais aussi, en 2017, d'une hausse renouvelée bien nécessaire du point d'indice et des coûts liés à l'organisation de deux scrutins électoraux que nous allons connaître au premier semestre. La création de 12 emplois pour la cuisine centrale, liée à l'entente avec la ville de Malakoff pèse également, avec 350 000 euros, hors cadrage.

Nous avançons aussi en matière de mutualisation de services et de coûts, par exemple dans la renégociation de certains marchés. Nous diminuons les frais d'affranchissement, travaillons à centraliser les crédits dans un même service, limitons le coût des prestations externalisées pour le nettoyage des bâtiments communaux. De ce point de vue, l'entente innovante engagée avec la ville de Malakoff en matière de restauration a certes nécessité des investissements mais sur la durée, elle va nous permettre de réduire nos dépenses d'activités.

Innovation en matière de développement durable, la géothermie nous permet également de réduire nos dépenses de gaz. C'est aussi pour réduire la facture énergétique que nous continuons d'investir dans des travaux de rénovation énergétique en particulier dans les bâtiments scolaires.

Enfin, comme nous nous y étions engagés, nous pouvons nous réjouir que, depuis deux ans, notre commune se soit désendettée de 6,15 millions. À ce propos, je vous confirme ce soir, comme Mme le Maire l'avait annoncé lors du dernier conseil municipal, que la cession à SADEV 94 de la concession de la ZAC Victor Hugo a permis, en décembre dernier, le remboursement des 10 millions d'euros d'avance de trésorerie consentis jusque-là par la commune sur l'opération.

Vous le savez, cette cession ainsi que le transfert du patrimoine locatif de la Semaba à IDF Habitat nous permettent à la fois d'assurer dans de bonnes conditions la poursuite de l'opération de la ZAC et de la gestion des logements, et de ne pas peser sur les finances de la ville.

Enfin, pour l'heure, sous réserve des décisions que prendra notre nouveau territoire en matière de transfert ou de dé-transfert de compétences, le montant du fonds de compensation des charges territoriales a été prévu à la baisse pour 2017.

L'ensemble de ces efforts, nous le devons bien sûr à notre détermination et à notre sens des responsabilités. Je veux ici aussi en remercier très sincèrement l'ensemble des services municipaux, sous le pilotage de la direction générale et de la direction des finances, à commencer par sa directrice Fabienne Baron, présente ce soir, que je salue.

Cela nous permet aujourd'hui de proposer de ne pas augmenter les taux de nos trois taxes locales. Une décision qui vise à ne pas ajouter aux difficultés des Balnéolais. D'autant que, conformément à la loi de finances 2017, les valeurs locatives augmenteront de 0,4 %.

Ce choix de ne pas augmenter les impôts n'est pas anodin, car au final, notre dotation générale de fonctionnement diminue encore de 5,13 %, soit précisément un manque à gagner de 591 467 euros ! Peu de villes environnantes sont en mesure de ne pas augmenter les impôts locaux. D'autant que nous anticipons aussi une baisse du FSRIF pour Bagneux. Comme expliqué lors de la commission des finances, c'est là une mesure de prudence, nous ne connaissons pas encore le montant de ce FSRIF, au vu des évolutions possibles dans le calcul de l'indice de chaque commune d'Île-de-France. Cela est lié à la mise en place de la métropole du Grand Paris.

J'en profite pour souligner que si nous prévoyons une hausse de notre dotation de solidarité urbaine d'environ 380 000 €, notre commune reste exposée à un risque élevé en cas de modification législative dans les années à venir sur la péréquation puisqu'avec la baisse continue de la dotation forfaitaire, le droit commun si je puis dire, ne pèse plus que 6,7 % de nos recettes réelles de fonctionnement contre 11,7 % correspondant à la péréquation. Or, la péréquation, ce n'est pas du droit commun et, surtout, c'est susceptible de modifications pouvant jouer sur des masses très importantes.

Nous faisons de même le choix d'une augmentation très limitée de nos tarifs à + 1 %, à l'exception de la restauration scolaire, qui concerne tous les enfants de la ville. Nous accueillons en effet plus d'enfants et les demandes en matière d'activités culturelles et sportives augmentent, ce qui nous amène à devoir offrir plus de prestations.

Je me réjouis aussi que nous soyons en mesure de maintenir le niveau de nos subventions aux associations de la commune qui jouent un rôle irremplaçable de lien social, à hauteur de plus de 800 000 Euros.

Convaincus que la ville doit se construire avec les habitants, nous avons aussi décidé de donner suite aux propositions innovantes et utiles que nous ont faites les Balnéolais pendant le temps fort citoyen organisé en septembre dernier. Nous avons donc décidé de consacrer 20 000 euros à la mise en œuvre d'une dizaine de mesures, qui touchent autant aux conditions de logement et aux liens avec les bailleurs qu'à la parentalité, au droit à la propreté dans nos rues et au vivre-ensemble.

Globalement, nos crédits d'activités progressent donc encore de 3,85 %.

Dans ce contexte, je tiens à souligner la diminution des intérêts de nos emprunts de 15,36 %, avec une baisse de 238 000 euros des frais financiers. Comme je le disais, depuis deux ans, notre commune s'est ainsi désendettée de 6,15 millions.

L'ensemble de ces efforts et notre vigilance de tous les instants nous permettent donc de dégager, pour notre section de fonctionnement, 8,4 millions d'euros d'épargne brute.

Ce qui m'amène à nos choix en matière d'investissement.

Vous vous souvenez sans doute que, dans notre BP 2016, nous avons été prudents pour la section investissement, n'étant pas certains d'aboutir dans l'année sur la vente du terrain Sarraill (5,7 millions). Nous avons alors inscrit 16,7 millions, abondés lors du vote du budget supplémentaire en juin, une fois la vente assurée.

Le choix que nous faisons d'emblée, pour notre budget primitif 2017, d'inscrire plus de 22 millions d'investissement, marque une augmentation de 32,65 %.

Cette hausse va nous permettre de mettre en œuvre ou de poursuivre un important programme de travaux, en lien direct avec nos priorités municipales.

En matière d'enfance et de jeunesse pour commencer, avec le projet de débiter la construction deux nouvelles écoles d'ici à 2019, pour une livraison à la rentrée 2019. Cette démarche, peu courante pour un seul mandat, doit répondre à des besoins croissants dans le domaine de l'éducation, face à des établissements scolaires dont les capacités d'accueil pourraient saturer. Nous sommes en effet amenés à ouvrir chaque année de nouvelles classes. C'est évidemment une bonne nouvelle. La construction de ces deux écoles va créer de bonnes conditions pour tous non seulement dans ces nouveaux bâtiments, mais aussi alléger la situation des structures les plus chargées aujourd'hui, notamment dans le nord et le centre de la ville.

Les travaux d'économies d'énergie vont aussi se poursuivre à l'école Henri Wallon. Enfin, nous l'avons évoqué lors de notre débat d'orientations budgétaires, la construction d'une nouvelle crèche dans notre écoquartier Victor Hugo se poursuit, permettant d'accueillir 90 berceaux supplémentaires.

Concernant notre volonté d'améliorer le cadre de vie et de contribuer à la protection de notre environnement, nous consacrons les moyens qui s'imposent pour :

- rénover l'église Saint-Hermeland
- rénover des voiries communales
- engager la rénovation du marché Léo Ferré, en lien avec une concertation en direction des habitants et des commerçants
- développer l'accessibilité des bâtiments communaux et des voiries pour les personnes à mobilité réduite.

Pour y contribuer, nous sommes donc allés chercher des financements au travers de subventions ou fonds ad hoc. Je pense bien sûr à la négociation réussie avec le département des Hauts-de-Seine pour la période 2016-2018. Pour l'année 2017, cela représente plus d'un million d'euros. J'ai aussi en tête la prime aux maires bâtisseurs, que nous allons percevoir pour la première fois et qui concrétise la dynamique en cours en matière de permis de construire, avec un apport à

venir de 516 000 Euros.

Le financement de la construction de l'école Rosenberg s'inscrit dans le projet urbain partenarial travaillé avec LBO France dans le cadre de l'aménagement de la Colline des Mathurins. Pour l'école Robespierre, qui fera partie intégrante de l'écoquartier, c'est SADEV 94 qui contribue pour 842.000 euros pour l'année 2017 dans le cadre de la ZAC dont elle est concessionnaire.

Enfin, pour soutenir notre ambition en matière d'investissements, nous augmentons notre recours à l'emprunt pour atteindre 7,3 millions, tout en limitant la hausse de notre encours de dette. Nous faisons ainsi le choix de l'avenir de nos enfants sans faire peser sur eux une contrainte excessive.

Vous le voyez, face à la baisse de dotations, nous ne nous résignons pas.

Madame le Maire, chers collègues, le budget qui va être soumis à votre approbation, après le débat qui va suivre, reste donc un budget ambitieux, résolument engagé du côté de la réponse aux besoins des Balnéolais et combatif pour agir en faveur de la réduction des inégalités sociales et territoriales.

M. MARTIN. - Madame le Maire, mes chers collègues, comme vous l'avez dit, ces cinq dernières années que nous venons de vivre ont conduit le pays de désillusions en déceptions et ont fragilisé les collectivités locales.

Concernant le budget de l'État, le constat est simple, notre pays s'endette de 2 665 € supplémentaires par seconde et la charge de la dette représente plus de 34 000 € par habitant alors même que notre pays a emprunté sur les marchés à des taux historiquement bas.

L'objectif affiché du retour à un taux de déficit public inférieur à 3 % du PIB ne sera pas atteint en 2017. Cela se traduit par la poursuite, en 2017, de la réduction des dotations de l'État aux collectivités territoriales et plus particulièrement pour notre commune à une baisse de dotation de l'État de 4,1 % par rapport au budget primitif 2016, c'est-à-dire - 476 764 € pour un montant total de 11,17 M€.

Cependant, cette baisse des dotations de l'État est toute relative par rapport à la rentrée d'argent des fonds de péréquation très élevés à Bagneux, compris entre 3,40 M€ et 3,60 M€. Cette année encore, l'État revalorise le fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France de 20 M€ par rapport à 2 016 dont Bagneux bénéficie.

Malgré cela, vous faites le choix comme en 2 016 de proposer une baisse de - 342 000 € par rapport au constaté 2 016 en justifiant ce choix par le contexte du Grand Paris et des nouveaux territoires qui va modifier le mode de calcul du potentiel financier des collectivités.

Je rappelle qu'en 2016, l'écart entre le montant du FSRIF proposé au BP 2016 et le constaté était de + 225 809 000.

Entre 2014 et 2016, l'augmentation au cumul est de 600 000 €, liée à ce fonds. On va dire que c'est une variable d'ajustement.

L'arrivée des nouveaux habitants à Bagneux devrait rapporter en 2017 plus de 1,20 M€ supplémentaire à la ville par rapport au BP 2016 alors que Bagneux a ses trois taxes locales parmi les plus élevées du département, logiquement, cette rentrée d'argent devrait profiter aux citoyens et aux entreprises Balnéolaises et l'arrivée de nouveaux habitants devrait faire baisser mécaniquement ces trois taxes.

Vous faites le choix de conserver les impôts locaux élevés sur Bagneux et de dépenser cet argent à travers une débauche d'opérations de communication.

De même, vous faites le choix d'augmenter de 1 %, pour la quatrième année consécutive, la participation des usagers aux activités municipales lorsque certains tarifs sont plus élevés que dans d'autres communes du département.

Ce sont clairement des choix antisociaux. Les habitants et les entreprises balnéolaises sont pris à la gorge à cause du poids des charges qu'ils doivent supporter.

Concernant les charges de gestion, nous prenons note que la masse salariale intègre les 12 agents supplémentaires en année pleine pour la confection des repas de la commune de Malakoff.

Avec la mise en place du territoire Vallée Sud Grand Paris qui regroupe 11 communes, les compétences qui étaient gérées par la communauté d'agglomération Sud de Seine relève de ce nouveau territoire. À partir du 1^{er} janvier 2018, sera établie l'attribution définitive des compétences entre les communes dont Bagneux, le territoire et la métropole. Cela va nécessairement avoir un impact sur nos ressources.

Nous souhaitons savoir si vous avez déjà estimé l'impact sur nos ressources pour préparer 2 018 et le nombre d'agents qui travailleront pour ce territoire.

Les crédits d'activité restent constants. Nous pouvons noter toutefois une hausse du budget sécurité avec notamment une enveloppe de 20 000 € pour la vidéosurveillance.

Il a fallu les événements dramatiques de 2016 pour que vous consentiez enfin à installer des caméras de vidéosurveillance dans les endroits publics.

Concernant la mise en place de la géothermie, vous nous dites que l'économie de chauffage constatée est de 20 %. Ce n'est pas le retour que nous avons des personnes qui habitent dans les nouvelles constructions équipées de la géothermie. Ils se plaignent de l'eau qui est toujours tiède, de devoir faire couler l'eau pendant 5 minutes avant d'avoir de l'eau chaude. A-t-on une réelle idée des économies réalisées par la géothermie ? Avez-vous fait une analyse des premiers retours utilisateurs de la géothermie ?

Concernant les subventions allouées aux associations, je ne m'appesantirai pas dessus car mon collègue interviendra pour le vote des subventions.

Nous pouvons que nous féliciter de la baisse des intérêts de la dette due à la gestion dynamique des emprunts en cours et surtout aux taux d'emprunts bancaires exceptionnellement bas.

Enfin, le ratio dépenses réelles de fonctionnement/population est à 1 760 € à Bagneux alors que la moyenne nationale de la strate est à 1 284 € ? Ne vivons-nous pas au-dessus de nos moyens ?

Pour terminer sur la section de fonctionnement, nous constatons que la municipalité provisionne une sorte de "caisse noire", dépenses imprévues à hauteur de 112 403 € (c'est très précis pour des dépenses imprévues...).

Concernant la section d'investissement, le budget alloué à la programmation des travaux passe de 9,50 M€ à 15,40 M€, ce qui oblige à une augmentation du transfert de la section de fonctionnement de 8,40 M€ au lieu des 7,10 M€ transférés en 2 016 et surtout un recours à l'emprunt qui passe de 2,10 M€ à 7,30 M€.

Quel saupoudrage !!!

Quelques exemples pour argumenter :

- L'enveloppe consacrée aux sondages, diagnostics et études explose : on passe de 780 000 € au BP 2016 à 2 255 796 € au BP 2017,
- Le renouvellement d'une partie du parc automobile pour 165 000 €. Cela concerne quelles voitures ? A-t-on envisagé des solutions alternatives comme passer par un loueur de voitures ? Ce sont des questions que nous nous posons,
- Le renouvellement du parc informatique + téléphonie : 126 000 € : est-ce une urgence quand on a des coûts aussi élevés ?
- L'école numérique : 160 000 €,
- Achat de Logiciels applicatifs : 92 000 €, est-ce une priorité ?
- Des travaux d'ampleur avec le début des travaux des écoles Rosenberg et Robespierre pour 4,8 M€,
- Le début des travaux du marché Léo Ferré pour 600 000 €,
- Le début des travaux de la Crèche Victor Hugo pour 2 M€,

Et ainsi de suite.

Nous voyons clairement que vous avez votre programme d'investissements sur l'éducation et la jeunesse et nous soutenons ces deux priorités.

Par contre, le développement des commerces n'est plus ou n'a jamais été une priorité pour vous. Quand on voit l'enveloppe allouée pour le développement des commerces en 2017 et le constat de ce qui a été fait en 2016 : 20 000 € et l'état de nos commerces à Bagneux, on a de quoi se poser la question.

Nous réitérons avec surprise la participation de la commune à la réhabilitation du parc Icade pour un montant de 500 000 € alors que le parc locatif a été cédé à IDF Habitat. Pourquoi la réhabilitation du parc Icade n'a pas été incluse dans la reprise des activités de la Semaba par IDF Habitat ?

Pour financer tout cela, la commune s'endette avec un recours à l'emprunt de 7,30 M€ et un encours de dette au 1^{er} janvier 2018 qui devrait être supérieur de 2 M€, c'est-à-dire à 58,7 M€.

En conclusion, vous nous proposez un budget en forte hausse de plus de 7,30 M€ par rapport au BP 2016 avec un certain nombre d'hypothèses qui peuvent changer fondamentalement la structure budgétaire que vous nous présentez ce soir.

On peut se poser pourquoi voter ce Budget Primitif aussi tôt dans l'année ? En particulier connaissons-nous le montant de l'attribution de compensation comme celui du FSRIF ou du FDPTP si nous avions voté ce budget en mars ?

Par ailleurs, en année contrainte sur le plan budgétaire, pourquoi augmenter les dépenses de fonctionnement et pourquoi entreprendre autant de projets d'investissements qui impactent nos finances lourdement ?

Bagneux est devenue un véritable champ de mines, les chantiers se multiplient dans toute la ville. Les habitants et les commerçants sont exténués.

Pour finir, une note positive, je tiens à remercier les services en général et le service financier plus particulièrement pour la qualité des documents fournis et les explications fournies pour une meilleure compréhension des documents.

D'année en année, nous avons de plus en plus d'explications, c'est vraiment très bien. Cela nous permet d'avoir une meilleure compréhension du budget à travers ces documents.

Merci beaucoup.

M. ZANI. - Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Nous tenions à vous remercier, M. le Maire, d'avoir été à notre écoute au sujet des dates de convocation de la commission des finances. Nous sommes conscients que certaines commissions, eu égard au calendrier, ne pourraient être tenues quelques jours avant le conseil municipal, tout le temps et, cela, nous le comprenons.

Sur cette lancée, nous félicitons les différents services qui ont œuvré à la réalisation des rapports de présentation qui témoignent d'un professionnalisme et d'une limpidité qui mérite d'être soulignée.

Concernant la Dotation globale de fonctionnement, on retient que celle-ci, grâce au mécontentement généralisé qu'elle a suscité, a été abrogé ; les seuls ajustements concernent la dotation dont le niveau d'écrêtement des communes les plus riches est relevé pour augmenter leur niveau de contribution, ce qui semble favorable à notre ville.

En matière de péréquation, pour 2017 une nouvelle réforme de la dotation de solidarité urbaine vient réduire les communes éligibles avec un nouveau mode de calcul qui inclut la prise en compte des revenus des habitants. Notre commune ne sera pas réduite par ses nouvelles dispositions de la loi de finances 2017.

Vous évoquez les effets successifs de la loi de finances 2014 qui, certes, ont conduit à la réduction significative de la dotation versée à notre commune, ceci est factuel, ce qui l'est moins, c'est l'hypothèse et ce n'est qu'une hypothèse que vous avancez du risque élevé en cas de **modifications législatives** conduisant à la réduction de la péréquation. Nous l'avons tous compris : ce ne sont pas les effets de la réduction de la péréquation qui vous inquiètent mais plutôt la réduction du nombre de vos députés à l'assemblée Nationale.

Nous sommes heureux pour notre population d'apprendre que la SEMABA, ne génère plus de risque financier pour notre commune, ce que l'opposition municipale a souvent mis en garde concernant sa gestion.

Une bonne nouvelle générée par l'augmentation de notre population qui passe à 39 087 habitants et nous amène à l'équation suivante :

✓ Le produit de la taxe d'habitation du foncier bâti et non bâti évolue selon une courbe ascendante :

➤ De 2014 à 2017, elle est passée de 24 852 921 € à 30 058 339 € soit + 22.47 %.

On ne vous jette pas la pierre, ce ne sont pas les augmentations des charges mais l'augmentation de la population qui explique cela.

- ✓ Alors que les compensations de la taxe professionnelles chutent selon une courbe descendante constante.

➤ De 2014 à 2017, elle est passée de 231 338 € à 77 463 € soit - 66.52 %.

Bien naturellement, la loi de finances 2017 intègre au sein des ajustements, la Dotation de Compensation de la réforme de la taxe professionnelle. Cette mesure présentée comme un ajustement technique est en réalité une spoliation de ressources comme l'attestent les compensations de cette taxe qu'on vient de citer.

Inacceptable par l'ampleur de la perte de ressources que cela représente, disent les observateurs et encore Intolérable car cette dotation est au cœur de l'équilibre de la réforme de la taxe professionnelle.

Mesure injuste est inégale, démontrée par les chiffres, qui prive les régions et les départements respectivement de 150 M€ et 300 M€.

Il faut savoir que la commission des finances de l'assemblée Nationale en était revenue à la raison en annulant cette mise à contribution inacceptable. Pour autant le secrétaire d'État au budget n'en a tenu nullement compte, cherchant tous les moyens pour récupérer, finalement, le geste présidentiel sur la baisse de la DGF pour le bloc communal.

Je vous remercie.

Mme le Maire. - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ? Monsieur Rousseau.

M. ROUSSEAU. - Merci Madame le Maire de me donner la parole.

Je ne vais certainement pas faire comme certains collègues un long discours en ce début de contexte de période électorale qui, au niveau national, se veut flou et complexe.

Je reste bien conscient que le contexte économique et social reste inquiétant et que cela impacte nos ressources. Certes, l'empilement du millefeuille est là avec la commune, le territoire, la Vallée Sud Grand Paris. Cela ne contribue pas pour l'instant à la maîtrise de nos dépenses.

À lire la présentation de ce rapport, on le ressent lisse, morose. Des mots... Des mots... Certes, vous voulez être rassurante en nous rappelant le remboursement de la dette de 10 M€ pour la Semaba et vous cherchez à nous rassurer sur l'état de la dette. Toutefois, nous notons une augmentation significative de la dette pour l'exercice 2017. Donc on emprunte.

Les dotations sont en baisse, mais au moment où nous votons ce budget, nous n'avons pas tous les éléments sur ce point.

Dans ce rapport de présentation, vous semblez nous rassurer sur les charges de personnel. Or, on peut constater qu'elles augmentent de 860 K€. Certes, vous allez nous dire que c'est lié à la convention avec la ville de Malakoff pour la restauration. Merci d'argumenter ce point.

Le développement du commerce à Bagneux, que faisons-nous ? Il semble que, dans ce budget prévisionnel, il n'y ait aucune significative sur ce sujet. Je vous remercie de nous éclairer sur ce point.

Madame le Maire, je ne sais pas si cela vous arrive de faire, comme moi, de longues promenades à pied dans notre ville le week-end, ville à laquelle je suis attaché, comme vous je n'en doute pas. À cet instant, vous vous dites où veut-il en venir ?

Certes, c'est très protecteur pour notre carte bancaire, on n'est pas tenté mais pour le développement économique de notre cité, ce n'est pas optimum et la vie sociale aussi. Le développement du commerce à Bagneux devrait être une action prioritaire.

Non, non, ce n'est pas ridicule.

Dans nos dépenses, on prévoit de changer et de remplacer des voitures ? Pour quel usage ? 165 K€. Avons-nous étudié d'autres modalités ?

En ce qui concerne les subventions aux associations, comme à l'habitude, vous privilégiez le PPCM au détriment d'autres actions.

La dernière question que je poserai : à quand un parc des sports rénové avec une piste d'athlétisme digne de ce nom ?

Merci Madame le Maire.

Mme CILLIERES. - Chers collègues, évidemment la position de notre groupe Front de gauche, communistes et citoyens n'a pas changé sur les baisses de dotations de l'État et la poursuite de ces baisses. Nous y restons fermement et totalement opposés. Cela d'autant plus que nous vivons dans une époque où les besoins sociaux de notre population augmentent, où le besoin d'investissement public pour relancer l'économie et l'emploi est plus que jamais nécessaire, une époque enfin où le service public est souvent le dernier rempart pour des habitants confrontés toujours plus aux difficultés économiques et sociales.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire de la hausse des fonds de péréquation si elle devait venir compenser un peu ces baisses de dotations car, de fait, ce n'est pas le rôle des fonds de péréquation de compenser ses baisses de dotations. Les fonds de péréquation devraient en réalité nous servir à donner plus à celles et ceux qui ont le moins.

J'ajoute que ces fonds ne sont pas pérennes, ce qui a de quoi inquiéter pour l'avenir ?

Pas de quoi non plus se réjouir de la décision de l'État sous la pression certes des Maires de toute tendance politique de ne diminuer cette année que de moitié la baisse des dotations aux collectivités, on en a parlé.

Non, notre Groupe ne se réjouira jamais d'une situation de moins pire, nous restons pleinement mobilisés pour que ces baisses de dotations cessent.

Enfin, on ne peut qu'être inquiets de la réforme territoriale menée à marche forcée, vous le savez, qui fait peser un véritable flou sur les finances locales.

Malgré ces difficultés, en responsabilité et grâce à un travail remarquable de notre administration, le budget qui nous est présenté ce soir est un budget d'avenir qui permet d'envisager la réalisation de nos engagements, et c'est essentiel, pris devant la population, les Balnéolaises et Balnéolais, en 2014 tout en gardant une ville saine financièrement.

Le travail de réorganisation de nos services en vue d'une meilleure organisation de nos missions a des impacts sur le plan financier.

Le budget formation par exemple a ainsi pu être augmenté afin que chacune et chacun puisse être accompagné et continuer les recrutements pour compléter les équipes par exemple.

La reprise de la ZAC écoquartier Victor Hugo par la Sadev 94, tout en permettant le remboursement de l'avance de 10 M€, on l'a dit, permet aussi de fait de sécuriser les finances de la ville.

Les nouvelles constructions également qui illustrent la dynamique de Bagneux et vont se poursuivre dans les années à venir commencent à porter leurs fruits en rapportant de nouvelles recettes fiscales à un peu plus de 1 M€ cette année

C'est grâce à tous ces éléments que l'on a pu décider de ne pas augmenter les impôts locaux sans en rabattre sur nos engagements et nos priorités pour l'avenir de Bagneux.

Une décision que nous avons prise pour ne pas peser plus encore sur le porte-monnaie des habitants dans un contexte, tout le monde le sait, de baisses drastiques du pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Permettez-moi de me réjouir sur quelques priorités sur lesquelles nous allons pouvoir maintenir le cap malgré le contexte actuel :

- les subventions aux associations qui sont indispensables dans nôtres d'issue urbains. Ces subventions vont rester stables et même augmenter légèrement.

- Notre budget d'investissement va augmenter de plus de 5 M€ permettant de mettre en pratique nos priorités municipales : la construction de deux nouvelles écoles et d'une crèche, la réhabilitation de façades d'écoles, de bâtiments publics, le lancement de la rénovation du marché Léo Ferré, la rénovation de voiries, cela a été dit,

Et cela en continuant à maîtriser la dette de notre ville tout en la sécurisant un peu plus chaque année.

L'avenir, chacune et chacun le sait, est incertain et je souhaite - j'agirai avec mon groupe sans aucun doute pour cela - que l'avenir ne nous impose pas des politiques antisociales et régressives comme celles portées par certains candidats à la présidentielle notamment celui de droite, mais je suis fière qu'à Bagneux nous continuons à moderniser notre ville tout en continuant à porter une politique résolument sociale qui privilégie le service public, l'éducation, l'environnement au plus près des habitants et en les concertant sur les grandes décisions.

Fière aussi que tout en diversifiant l'offre de logements et de lieux d'activité sur notre ville, nous continuons à construire une part de logements sociaux neufs, fière que dans un pays qui compte malheureusement près de 4 millions de mal logés comme nous alerte aujourd'hui la Fondation Abbé Pierre - je vous invite à lire son rapport annuel qui tire encore une fois la sonnette d'alarme sur l'échec des politiques menées à inverser la courbe du mal-logement - fière que, dans ce contexte, notre ville agisse concrètement et résolument en faveur du droit au logement pour tous.

N'en déplaise à l'État qui baisse ses aides à la pierre, n'en déplaise aussi à la région Île-de-France qui voudrait que nous ne construisions plus un seul logement social à Bagneux.

Le budget qui nous est présenté ce soir permet de tenir toutes ces priorités, c'est pourquoi, Madame le Maire, chers collègues, les élus du Groupe Front de Gauche, communistes et citoyens voteront ce budget.

Merci.

Mme le MAIRE. - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

Mme MEKER. - Madame le Maire, chers collègues, pour notre part, le groupe des écologistes considère que nous sommes devant un budget, comme d'habitude d'ailleurs dans notre majorité, plutôt dynamique, plutôt équilibré évidemment dans un contexte extrêmement difficile.

Il y a quelques points à souligner très importants pour le côté démocratique d'un budget, c'est le remboursement de la dette de la Semaba.

Je me souviens d'un temps où la question de l'affaiblissement de la S.E.M. qui avait participé à de belles petites opérations équilibrées dans la ville de Bagnaux qui l'avaient sorti d'un temps un peu plus ancien où les opérations des années 60 n'étaient pas une réussite et créaient des difficultés sur le territoire en termes d'aménagement... Je me souviens que nous nous sommes trouvés devant quelque chose de très difficile et que Mme le Maire et l'équipe municipale ont décidé à ce moment-là de faire toute la lumière sur ce sujet, de prendre à bras-le-corps ce sujet et de le traiter de façon très démocratique avec un Conseil municipal exceptionnel.

Deux ans après, nous sommes sortis de cette difficulté en toute transparence avec, aujourd'hui, la possibilité de rembourser la dette comme l'engagement le demandait et la possibilité de continuer l'aménagement de la ville avec une S.E.M., une structure plus appropriée à l'époque au temps, qui veut aujourd'hui des structures plus importantes que l'était notre S.E.M., et un parc social repris par un bailleur qui va le porter de façon pérenne.

Je crois que M. Martin plaisante, du moins je l'imagine, quand il nous dit que nous aurions dû baisser les impôts. C'est assez drôle parce que les villes ne seront pas nombreuses en cette année 2017 à pouvoir ne pas augmenter leurs impôts.

S'agissant des taxes locales, il est vrai que nous sommes haut placés. C'est pour cette raison que nous avons décidé de ne pas augmenter ces taxes mais de là à les baisser, c'est un peu compliqué dans le contexte.

Nous avons une dynamique fiscale qui commence à se mettre en place. C'est bien ce qui nous permet de ne pas augmenter les impôts. Nous avons fait le choix d'augmenter certains tarifs de 1 %, bien évidemment pas ceux de la restauration scolaire et toujours avec des TAP complètement gratuits, ce qui n'est pas le cas dans toutes les villes.

C'est un peu fort de café de parler de mesures antisociales.

Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit. Je rappellerai juste ce chiffre : 4,3 M€ de perte de dotation depuis le début de la mandature en cumulé. Ce sont des collectivités locales, c'est le cas de toutes, qui ne peuvent plus jouer leur rôle d'investisseurs locaux. C'est très important. On ne sait pas ce qui nous attend dans l'année qui vient puisque, comme Monsieur Rousseau l'a fait remarquer, nous sommes dans une période extrêmement compliquée politiquement avec quand même quelque chose qui s'ouvre à gauche, ce n'était pas gagné.

Je me réjouis du fait que l'élection présidentielle va sans doute se présenter de façon très complexe mais peut-être avec des offres un peu plus claires, on l'espère, c'est-à-dire une droite qui soit une droite, pas en très bonne santé néanmoins et une gauche qui en sera une sans avoir l'air d'être une droite. Ce n'est peut-être pas une mauvaise nouvelle pour un débat plus clair, ce n'est peut-être pas plus mal pour avoir un vrai débat démocratique parce que quand on n'avance pas, on recule.

C'est une règle de dynamique, il faut absolument aller de l'avant.

Ce sont des propos un peu extra-municipaux bien sûr, mais l'époque du budget est celle où l'on peut dire de telles choses.

Vous avez parlé de la vidéosurveillance comme s'il y avait une position totalement doctrinaire sur ce sujet. C'est faux, il n'y en a pas et, quand c'est nécessaire, vous savez dans quel contexte on peut éventuellement introduire la vidéosurveillance, mais vous savez aussi que, sur l'espace public, ce n'est absolument pas la panacée. C'est une méthode très lourde que de mettre la vidéosurveillance partout. Je pense que l'on en reviendra sauf bien sûr... Et même devant les circonstances très compliquées d'actes terroristes, cela permet de revenir après coup sur le sujet mais cela ne sécurise pas les rues autant qu'on le dit.

Vous avez souligné que ce budget était vraiment consacré à l'enfance et à la jeunesse, c'est vrai mais la géothermie est un vrai engagement de développement durable. C'est aussi un engagement vers une ville plus respirable tout comme quelque chose que l'on n'a pas encore évoqué ici... Par rapport à la géothermie, c'est une toute petite dépense, mais les 100 000 € engagés pour participer à la nouvelle organisation de Velib' est un vrai engagement de la municipalité. Tout n'est pas terminé. Il faudrait que cela s'améliore un petit peu car, pour les collectivités territoriales, la somme à déboursier est un peu lourde pour participer à ce nouveau Velib'. Nous espérons que cela va s'arranger.

Nous poursuivons nos engagements de 2014 dans une époque très contrainte.

Je pense que nous n'en rabattons pas comme dit ma collègue Hélène et que nous maintenons le cap dans des conditions difficiles et des budgets dynamiques mais sérieux.

Je vous remercie.

Mme MOUTAOUKI. - Merci Madame le Maire.

Rapidement puisque beaucoup de choses ont déjà été dites, depuis 2012, nous n'avons de cesse de relever les combats menés au sein de l'association des Maires de France présidée aujourd'hui par François Baroin. J'ai eu à l'écouter. Nous sommes effectivement dans un moment particulier puisque la campagne présidentielle et législative va bientôt démarrer. Elle a même déjà démarré pour certains, néanmoins, nous allons y entrer. Je ne voudrais pas polémiquer sur ce sujet, mais comme nous citons régulièrement les préconisations de l'AMF et de son Président, ce que j'ai entendu dernièrement n'est pas de nature à nous rassurer.

On parle beaucoup des 50 Md€ de baisse de dotations de l'État voulue par ce gouvernement. Ce que j'entends de l'autre côté, c'est plus de 100 Md€. On verra ce que l'avenir nous réserve.

En tout cas, je ne sais pas si nous aurons encore l'occasion, dans d'autres exercices de vote du budget primitif, de citer cet illustre responsable politique et s'il sera encore aussi combatif qu'il l'a été jusqu'à maintenant sur ces questions.

Beaucoup de choses ont été dites. Il ne s'agit pas de nier l'évidence. Bien sûr, cette DGF baisse. Si le gouvernement avait pu faire autrement, il me semble qu'il l'aurait fait. On peut reconnaître que, dans notre gestion, nous essayons au niveau local, au niveau de notre territoire, de faire ce qu'il faut pour contenir à la fois notre dette, ce dont nous nous réjouissons chaque fois que nous avançons les chiffres année après année. Nous nous réjouissons de la baisse de la dette, de l'encours de cette dette et de la maîtrise de nos dépenses. Nous l'avons vu avec le remodelage du service public mené qui permet d'arriver à une masse salariale qui reste quand même contenue :

65 %, ce n'est pas les 68 % que nous avons pu connaître à un moment donné. Nous nous réjouissons de cela.

Nous pouvons nous réjouir effectivement qu'au niveau national des solutions soient recherchées là aussi pour baisser le déficit public. Je ne voudrais pas rappeler à nos amis de l'opposition, mais en 2012, quand ce gouvernement a repris les manettes, le déficit public était extraordinairement élevé.

Nous avons à nous réjouir de la qualité des documents qui nous ont été transmis ce soir. Merci aux services et notamment aux services financiers et à l'administration qui ont bien travaillé. C'est vrai que, j'ai l'habitude de le dire, ce n'est pas une matière facile que celle qui relève des finances, il n'empêche que chaque fois que l'on nous diffuse des documents, je relève leur qualité. Je ne suis pas la seule, l'ensemble de mes collègues remercie encore une fois les services pour la qualité des documents qui nous sont transmis puisque cela nous permet, même si nous ne sommes pas nécessairement tous des spécialistes de la question financière, de bien comprendre ce qui nous est proposé.

Ce qui nous est proposé ce soir est en adéquation avec ce qui a été discuté lors du débat d'orientation budgétaire, aussi, nous n'allons pas nous opposer aux pistes qui nous sont proposées ici.

Nous avons tout de même quelques points à relever, certains des collègues qui ont pris la parole avant moi l'ont dit. Nous nous réjouissons par exemple des subventions aux associations, nous avons milité lors du dernier budget primitif et même budget supplémentaire pour que ces subventions aux associations soient relevées, nous les avons gelées.

Effectivement, nous sommes contents de constater que ces dotations aux subventions sont maintenues, voire augmentées dans certains cas. Nous nous réjouissons des efforts consentis pour maîtriser notre dette. Nous sommes heureux de constater que nous nous désendettions d'année en année : cette année de 5,6 M€, certains l'ont rappé.

Nous nous réjouissons également d'avoir pu constater, puisque certains mettaient en doute cet acte-là, le remboursement des 10 M€ par la Sadev 94 ce qui nous permet d'ailleurs de maîtriser un peu plus notre trésorerie.

Enfin, nous voulons également saluer les efforts qui nous ont permis de dégager 8,4 M€ d'épargne brute pour 2017, donc des investissements qui seront faits cette année encore puisque l'on entre dans une phase d'initiatives de dépenses d'investissements plus importante que les deux années précédentes.

La construction, l'étude et les travaux pour la construction des écoles Rosenberg et Robespierre, la poursuite de la construction de la crèche Victor Hugo, les travaux de rénovation des voiries, les travaux d'entretien des bâtiments communaux, etc. sont des éléments qui nous permettent de rester, malgré ce budget contraint mais équilibré, dans les engagements qui sont les nôtres et de respecter les priorités municipales sur lesquelles nous nous sommes engagés, c'est-à-dire l'enfance, la jeunesse, l'environnement, le cadre de vie et aussi toutes les initiatives qui permettront, nous l'avons dit, sur les chantiers notamment des métros, d'améliorer l'insertion professionnelle en particulier de nos jeunes.

Voilà pourquoi, Madame le Maire, notre groupe votera cette proposition de budget primitif 2017.

Mme BOUDJENAH. - Je vais répondre à quelques questions et remarques.

Monsieur Martin, je vous laisse la paternité du terme "saupoudrage" que vous avez utilisé. J'avoue que je n'ai pas bien compris, mais si vous estimez qu'en effet continuer à rendre un certain nombre de services et prendre des décisions d'investissements dont vous avez d'ailleurs lu une grande partie, c'est du saupoudrage je vous en laisse encore la paternité.

Il me semble que, dans le contexte difficile en matière de recettes que nous connaissons, nous avons réussi - je remercie les collègues qui l'ont souligné - à monter un budget qui reste à la fois prudent, mais ambitieux sans couper dans les services publics rendus aux habitants malgré l'augmentation du nombre d'habitants qui va, et heureusement, augmenter les recettes fiscales, mais qui génère aussi des dépenses plus importantes.

Nous avons de plus en plus d'enfants. Nous en avons encore accueilli plus de 100 à la rentrée dernière dans nos écoles. À la rentrée 2017, il y aura encore une augmentation et c'est bien normal.

J'ai bien entendu votre proposition de baisse des impôts locaux. Il ne fait évidemment plaisir à personne de maintenir des taux tels que nous les avons à Bagneux, mais c'est un vrai choix politique de ne pas les augmenter comme c'est un choix politique de ne pas faire payer les temps d'activité périscolaire, personne de l'opposition ne l'a souligné, contrairement à de plus en plus communes en France.

Plus de la moitié des communes en France fait désormais payer ces temps d'activité périscolaire. Ce n'est pas notre choix pour ne pas prendre le risque de générer davantage d'inégalités depuis cette réforme des rythmes scolaires qui peut générer de vraies inégalités entre les enfants.

Encore une fois, si continuer à rendre ces services publics c'est vivre au-dessus de nos moyens, c'est l'expression que vous avez utilisée, je vous en laisse encore une fois la paternité.

Quelques réponses à quelques questions : concernant les études, vous avez fait référence à un montant que vous estimez très important, colossal pour cette année. Oui, il est en augmentation, mais parce qu'il va permettre de travailler sur plusieurs projets importants en même temps. Je pense notamment à la poursuite de notre réfection de l'église Saint-Hermeland mais aussi au lancement des étapes pour les deux futures écoles ou encore aux études pour la réfection du marché Léo Ferré.

Pour ce qui concerne les 165 000 € du parc automobile, ce ne sont pas des voitures de fonction, des voitures fictives ou je ne sais quoi. Cela correspond essentiellement à la balayeuse pour 150 000 €. C'est la quasi-totalité du montant que vous avez mentionné. Il était important de le dire.

S'agissant des 500 000 €, vous vous êtes étonné Monsieur Martin du fait que nous poursuivions notre contribution à la réhabilitation du parc anciennement appartenant à Icade. Quand nous avons décidé de transférer le patrimoine de la Semaba à IDF Habitat, je pense que nous avons dit en même temps que non seulement la ville ne se désintéresserait pas de ce patrimoine, mais qu'elle continuait à s'en préoccuper, y compris en contribuant financièrement à la réhabilitation du patrimoine ex-Icade, en particulier dans le périmètre sud de la ville.

Je vous rappelle que la ville est actionnaire d'IDF Habitat. Même si l'acquisition par IDF Habitat du patrimoine locatif social, anciennement Semaba, permet une meilleure gestion et de reprendre un certain nombre de travaux, il n'en reste pas moins que la réhabilitation du

patrimoine qui appartenait avant à Icade nécessite des montants colossaux, pour le coup on peut employer le terme.

Même si nous avons obtenu, je vous le rappelle pour mémoire le redéploiement de crédit de l'opération de renouvellement du sud à hauteur de 2,6 M€, cela aurait été loin d'être suffisant pour permettre la réhabilitation des trois premières tours dont nous avons obtenu un premier redéploiement par l'ANRU.

500 000 € pour chacune des tours, c'est l'idée. Là, c'est une première tour sur laquelle IDF Habitat va engager les travaux cette année. C'est une contribution de la ville qui me paraît importante mais justifiée.

Pour les dépenses imprévues, nous avons constitué un fonds de précaution. Nous en avons installé un l'année dernière. Ce fonds est de 112 000 €. Ce n'est pas une somme extraordinaire. Ce n'est qu'une stratégie de précaution.

Peut-être un dernier mot avec la géothermie, même si Pascale Meker l'a mentionné, je suis d'accord avec elle sur l'objectif de contribuer à notre échelle à la préservation de la planète. Dans le rapport de présentation - je pense que vous y faites référence - on ne parle pas, j'ai relu le paragraphe concernant le point soulevé, de réduction de coûts liée à la géothermie. La réduction de 20 % dont il est fait état dans le même paragraphe correspond à la réduction des coûts de chauffage constatés à l'école Henri Wallon depuis la rénovation.

Depuis les travaux d'isolation réalisés sur l'ensemble du groupe scolaire, nous constatons des réductions de consommation et des coûts de chauffage - comme d'ailleurs dans le groupe scolaire Marcel Cachin - à hauteur de 20 %, ce qui est vraiment très intéressant, mais ceci n'a rien à voir avec la géothermie.

Mme le MAIRE. - Merci. Je voudrais remercier les collègues qui... Je vous en prie.

M. ROMERO AGUILA. - Merci Madame le Marie. Je voudrais revenir sur la question du commerce. On ne peut pas dire que rien n'est fait. Vous avez une ligne de près de 600 000 € pour la première tranche de la rénovation du marché Léo Ferré. Cela va être revu.

Parfois, cela met un peu de temps, on a plutôt tendance à essayer de concerter la population. Vous avez sans doute participé, j'imagine que chacun l'a fait, à la consultation qui a été faite pour donner à la fois son avis sur le marché et les possibilités, il y avait bien entendu les commerçants à concerter, pour arriver à faire quelque chose qui convienne à tous.

Je voulais simplement souligner cela.

J'ai l'impression que certains regrettent que nous ne soyons pas dans une économie administrée. Il ne s'agit pas de dire : là, vous allez mettre un commerce et, là, un autre, etc. Je ne croyais pas que c'était dans votre tradition. En tout cas, ce n'est pas dans la mienne. Il faut faire venir les commerces. D'ailleurs, beaucoup d'actions sont menées pour essayer d'avoir une variété qui réponde aux besoins de la population.

Un commerce va changer rue de la République. Il devrait progressivement aller vers de la vente de vins et de fromages, ce que nous n'avons pas jusqu'à présent.

Il faut attirer.

Sincèrement, les services y travaillent de manière importante. Nous avons aussi évité qu'une laverie vienne s'installer à la place d'un magasin de textile près de la Place Dampierre.

Ce n'est pas si simple. Pour l'instant, nous sommes dans ce modèle, nous ne pouvons pas faire autrement que d'attirer plus que d'imposer aux commerçants de venir s'installer.

Mme le MAIRE. - Merci aux collègues d'avoir participé à ce débat sur le budget primitif.

Je voulais vous souligner, Monsieur Martin, que vous avez des injonctions contradictoires de l'opposition. Vous avez commencé par dire tout le mal que vous pensiez du quinquennat qui est en train de se terminer tout en disant que ce quinquennat n'avait pas été jusqu'au bout puisqu'il n'avait pas ramené à 3 % du PIB le déficit public. Le problème est que l'on ne peut pas faire les deux. Je fais partie de ces élus qui pensent qu'il faut sortir du dogme des 3 % qui sont en fait le prétexte à des cures d'austérité sans précédent pour les peuples en Europe et dans le monde mais particulièrement en Europe.

Mme MOUTAOUKI. - Il faut sortir de l'Europe alors !

Mme le MAIRE. - Je ne dis pas qu'il faut sortir de l'Europe mais il faut la réorienter. En tout cas, il ne faut pas faire supporter cela aux peuples alors que des richesses se multiplient dans le pays : les grandes entreprises du CAC 40 notamment n'ont cessé de voir leurs profits augmenter. Les entreprises qui ont touché le CICE, nous le savons tous, n'ont pas utilisé les "bonus" qu'elles ont obtenus pour créer de l'emploi, au contraire, elles ont continué de licencier. Nous avons tous en tête ce qu'ont fait, notamment Sanofi, toutes ces grandes boîtes qui ont touché de l'argent pour finalement diminuer l'emploi. De ce point de vue, nous ne pourrions pas être d'accord avec la droite. D'ailleurs, les candidats que vous soutenez disent pire encore, puisqu'en gros, ils annoncent que, demain, ce sera multiplié par 3 ou 4.

Il faut aller au bout de la démarche que vous proposez car si l'on suit les candidats que vous soutenez à soutenir - peut-être que je ne les connais pas, ceci dit, je crois un peu les connaître - la cure d'austérité et de réduction des services publics risque d'être extrêmement douloureuse pour notre pays et les Balnéolais.

Sur la réalité des dotations, en 4 ans, la DGF a diminué pour Bagnex de 4,3 M€. C'est extrêmement important. Bien sûr, nous avons eu des dotations de péréquation, ceci dit, elles n'ont pas compensé ces 4,3 M€, je tiens à le rappeler.

Que dit-on à propos des dotations de péréquation ? Nous disons simplement que lorsque l'on a un budget où les dotations de péréquation sont quasiment le double des dotations de droit commun, on est effectivement dans une instabilité budgétaire car tout le monde sait bien... Et là encore quand on entend parler les candidats que vous soutenez de la péréquation et de la haine des pauvres qu'ils ont d'une manière générale, on peut s'attendre au pire.

Je suis inquiète sur ce qui va se passer dans les années à venir sur les questions de la péréquation : aider plus ceux qui ont le plus de besoins !

Je voulais simplement vous le rappeler.

À propos de la débauche de communication et de l'augmentation de 1 % des tarifs, qui est antisociale. Franchement, personne ne peut vous croire.

Je vous invite à comparer - je n'ai aucun problème pour le faire avec toutes les autres villes notre territoire - le budget communication de la ville de Bagnex et les tarifs appliqués en direction des Balnéolaises et Balnéolais aux tarifs des villes voisines. Vous verrez que la comparaison n'est pas à faire, plutôt, elle est tout à notre honneur puisque nous sommes la ville dans le territoire Vallée sud Grand Paris qui a les tarifs les moins élevés et, ce, parce que nous sommes aussi la ville qui a

la population la plus en difficulté. Nous essayons donc d'avoir des tarifs qui n'excluent pas la majorité des habitants de notre ville.

Franchement, je ne vous trouve pas très juste mais je pense que vous l'avez fait volontairement.

Pour finir brièvement, vous avez vu que nous réaffirmons le fait que l'enfance et l'éducation sont des priorités importantes, qu'il faut continuer d'investir dans ces domaines parce que c'est l'avenir, bien sûr, de notre pays mais aussi de notre Ville. C'est important.

Le cadre de vie et l'environnement sont aussi pour nous un duo sur lequel il faut continuer, dans notre mandat, d'investir.

Vous l'avez vu également, nous tenons compte du fait qu'à Bagnex la fiscalité locale est élevée. Elle est élevée, certes, mais comparez le rendement de l'impôt, c'est-à-dire lorsque l'impôt rapporte à la collectivité, avec celui des villes voisines. Vous le savez, les rentrées d'argent ne sont malheureusement pas les mêmes que dans des villes voisines. Nous en tenons compte. Nous avons travaillé avec les services municipaux et l'ensemble des élus à essayer de construire un budget. Nous ne faisons pas peser une augmentation supplémentaire sur les habitants de la ville.

Les impôts, c'est toujours trop cher et, à Bagnex, ils sont élevés. Aussi, il était important pour nous de maintenir ce cap malgré ces conditions difficiles.

Cette année, vous l'avez vu, ce budget va nous permettre d'investir un peu plus que les autres années. Nous avons des projets importants : la construction des deux groupes scolaires, la réalisation de la crèche de 90 berceaux et notre deuxième réseau d'assistantes maternelles que nous allons installer dans le nord de la ville pour accueillir 160 assistantes maternelles qui travaillent dans le quartier nord de la ville. Ceci est également important et cela fait partie des engagements pris par la municipalité en 2014. Je crois qu'il est bien que nous puissions les tenir.

Cette année, le budget d'investissement sera un peu plus important mais avec un encours de dette en réduction sur ces dernières années. Nous avons vraiment fait des efforts pour restructurer notre dette afin de ne pas faire peser sur les générations futures un endettement trop important. Là aussi, je supporte aisément la comparaison avec des villes voisines beaucoup plus endettées que Bagnex dont l'épargne brute se développe.

C'est dans ces conditions que nous essayons d'agir. La situation n'est pas simple, mais je crois que nous sommes en même temps dans une dynamique de développement pour la commune. Notre devoir est d'anticiper les besoins. Je ne veux pas me retrouver demain à mettre des Algecos dans les cours d'école. Il y a des constructions, une population nouvelle arrive et on se dit : zut, on a oublié de prévoir les écoles.

Nous avons fait cette prospective scolaire pour répondre à cette volonté. Nous travaillons d'ailleurs sur une prospective des besoins en matière de petite enfance et sportive. Ce sont des choses importantes. Quand une ville se développe, il faut penser aussi en termes d'équipements publics de façon à pouvoir répondre à l'arrivée des nouveaux habitants et à celles et ceux qui sont déjà là et qui ont d'ores et déjà des besoins que nous ne pouvons pas satisfaire. Nous aurons l'occasion d'en parler.

Il est important de se mettre dans cette démarche et de penser l'avenir pour pouvoir vivre correctement dans notre commune, et que le service public soit adapté à nos besoins.

Enfin, un dernier mot sur le personnel, nous avons fait beaucoup d'efforts ces deux dernières années, je le répète au Conseil municipal. Nous avons demandé beaucoup d'efforts au personnel

communal, j'en suis bien consciente. Ce n'est pas toujours très facile, vous vous en doutez. La réorganisation de certains de nos services a évidemment pesé, mais elle a été nécessaire pour prioriser notre intervention et là où nous devons mettre nos efforts en matière de service public communal.

Nous pensons qu'une grande partie du travail a été entamée.

Aujourd'hui, il s'agit de plutôt stabiliser. Nous proposons un budget qui tient compte du Glissement Vieillesse Technique et de l'augmentation du point d'indice qui tient compte des 12 emplois nécessaires pour la restauration scolaire.

Le budget de formation permet aussi, je crois que c'est Yasmine qui l'a souligné, au personnel de continuer ses progressions de carrière ou de travailler dans un autre service quand c'est nécessaire. On peut remettre en cause, comme le fait chaque fois l'opposition, le nombre de personnel communal dans la commune. C'est une fierté pour la ville de Bagneux que d'avoir su garder en services publics toute une série de prestations qui ont été privatisées dans pleins d'autres endroits. Le Conseil départemental des Hauts-de-Seine a fait le choix par exemple de privatiser la restauration scolaire. Entre parenthèses, c'est une catastrophe. Je propose au conseil départemental que notre cuisine centrale serve les collèges de la ville. Le département fera des économies et les enfants seront mieux nourris qu'avec le prestataire privé que je ne citerai pas. Celui-ci donne une telle insatisfaction que le département est obligé de lancer une étude sur les raisons pour lesquelles tant d'enfants ne déjeunent plus dans les restaurants scolaires.

Je trouve que la ville de Bagneux peut être fière d'avoir su préserver le service public sur des champs importants car le service public n'a pas que la notion de rentabilité financière comme objectif principal. Il a l'objectif de d'abord répondre aux besoins des habitants et, là, en l'occurrence des enfants.

Voilà ce que je voulais vous redire.

Il s'agit d'un budget offensif.

Je voulais à mon tour remercier Yasmine Boudjenah, ma première adjointe, qui a en charge les finances et l'ensemble des collègues de l'équipe municipale qui ont travaillé depuis le mois de septembre sur ce budget, évidemment l'administration communale, notre Directrice des finances, la Direction générale mais l'ensemble des directions de services qui construisent aussi ce budget dans des conditions difficiles.

Quand on dit depuis plusieurs années que c'est base 0 ou 1 % de plus, cela veut dire que, tous les ans, nous leur demandons de faire un exercice de plus en plus compliqué. Ils le font à nos côtés en essayant de le faire de bonne manière et de donner aux élus tous les éléments pour trancher les décisions. Je voulais les remercier à nouveau car vous l'avez tous fait pour la qualité de leur travail et la qualité des documents qu'ils nous donnent et dont nous aimerions bien aussi que, dans toutes les villes, l'opposition puisse disposer des mêmes.

Je vous propose de passer aux votes. Cela va être un peu laborieux car nous devons voter chapitre par chapitre.

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses

Chapitre 011 - charges à caractère général : 14 562 310 €

☛VOTE :

➤AVIS FAVORABLES = **LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤AVIS DÉFAVORABLES = **LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 012 - charges de personnels et frais assimilés : 38 184 361 €**☛VOTE :**

➤AVIS FAVORABLES = **LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤AVIS DÉFAVORABLES = **LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 14 - atténuations de produits : 1 000 €**☛VOTE :**

➤AVIS FAVORABLES = **LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤AVIS DÉFAVORABLES = **LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 65 - autres charges de gestion courante : 14 234 259 €**☛VOTE :**

➤AVIS FAVORABLES = **LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤AVIS DÉFAVORABLES = **LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 66 - Charges financières : 1 341 448 €**☛VOTE :**

➤AVIS FAVORABLES = **LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤AVIS DÉFAVORABLES = **LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 67 - charges exceptionnelles : 329 950 €**☛VOTE :**

➤AVIS FAVORABLES = **LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤AVIS DÉFAVORABLES = **LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 022 - Dépenses imprévues : 112 403 €**☛VOTE :**

➤AVIS FAVORABLES = **LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤AVIS DÉFAVORABLES = **LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : 4 403 572 €

☞VOTE :

➤AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

➤AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION

Chapitre 042 - opération d'ordre de transfert entre sections : 4 000 000 €

☞VOTE :

➤AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

➤AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION

Le total des dépenses se monte à 77 169 303 €.

Recettes

Chapitre 013 - atténuation de charges : 295 000 €

☞VOTE :

➤AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

➤AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION

Chapitre 70 - produit des services du domaine et ventes diverses : 8 724 019 €

☞VOTE :

➤AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

➤AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION

Chapitre 73 - impôts et taxes : 50 175 053 €

☞VOTE :

➤AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

➤AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION

Chapitre 74 - dotations, subventions et participations : 17 385 556 €

☞VOTE :

➤AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 75 - autres produits de gestion courante : 574 483 €

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 77 - produits exceptionnels : 13 000 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 042 - opération d'ordre de transferts entre sections : 2 192 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

- **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses d'investissement

Chapitre 20 - immobilisations incorporelles : 2 415 996 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 204 - subvention d'équipements versée : 600 000 €

☞☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 21 - immobilisations corporelles : 5 845 309 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 23 - immobilisation en cours : 5 764 970 €

☞VOTE :

➤AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

➤AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION

Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées : 5 470 000 €

☞VOTE :

➤AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

➤AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION

Chapitre 27 - autres immobilisations financières : 2 019 000 €

☞VOTE :

➤AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

➤AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections : 2 192 €

☞VOTE :

➤AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

➤AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION

Soit un total de dépenses de 22 117 467 €

Recettes d'investissement

Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues : 5 387 681 €

☞VOTE :

➤AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

➤AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION

Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées : 7 294 193 €

☞VOTE :

➤AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 23 - immobilisations en cours : 100 000 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) : 862 021 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 024 - produits des cessions : 70 000 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement : 4 403 572 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 040 - opérations d'ordre de transfert entre sections : 4 000 000 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Le montant des dépenses est évidemment le même que le montant des recettes.

Nous passons maintenant au budget des pompes funèbres. Je suppose que vous voterez pour ?

(Approbation.)

En dépenses

Chapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés : 14 990 €

☞VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Chapitre 65 - autres charges de gestion courante : 10 €

☞VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Soit un total de dépenses de 15 000 €.

En recettes

Chapitre 70 - produit des services, du Domaine et ventes diverses : 14 990 €

☞VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Chapitre 75 - autres produits de gestion courante : 10 €

☞VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Soit un total de recettes de 15 000 €.

☞VOTE : LE BUDGET EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Je vous remercie beaucoup de votre patience.

REMISES GRACIEUSES

03/ REMISES GRACIEUSES POUR LES ANNÉES 2014, 2015 ET 2 016

Mme le MAIRE. - Nous avons une remise gracieuse pour un débiteur de 685,20 € (4,59 € au titre de 2014, 395,41 € au titre de 2015 et 285,20€ au titre de 2016).

Nous passons au vote.

☞VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET L'ASSOCIATION

04/ LE COMB (CLUB OLYMPIQUE MULTISPORT DE BAGNEUX) POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 428 367 €

Mme DAVID. - Comme nous venons de le voir avec le vote du budget primitif, l'enveloppe des subventions de fonctionnement aux associations est maintenue et je m'en félicite.

Cependant, deux nouveautés cette année avec ces délibérations, la première : vous l'avez vu, nous proposons de répartir les subventions de fonctionnement qui ont été négociées pour trois ans avec le Conseil départemental du 92 dans le cadre du contrat de développement territorial.

Ces subventions, nous les avons arbitrées au Conseil municipal de novembre et les arbitrer en début d'année nous semble plus pertinent, comme cela les associations vont percevoir leur subvention très rapidement en début d'année et cela leur permet de mener des actions dans de meilleures conditions.

Cette enveloppe s'élève à 107 000 € dont 55 000 € ont fléchés pour le PPCM, cela faisait partie de l'accord avec le conseil départemental et cela pour les trois ans.

Restent donc les 52 000 € à attribuer. Nos propositions d'arbitrage sont recentrées sur les activités sportives ou sur des activités qui rayonnent au-delà de la commune, ce qui est demandé par le conseil départemental.

La deuxième nouveauté, c'est l'intégration de toutes les subventions au service citoyenneté pour une meilleure lisibilité.

Vous l'avez vu, différents services ont reversé à la direction de la citoyenneté des enveloppes. Il s'agit de 1 500 € pour le cercle d'échecs et l'école des échecs qui assurent un atelier dans le cadre des activités périscolaires, de la maison des arts pour des actions avec l'association Art Mature pour 634 €, de la part des services techniques pour les fluides du PPCM dont nous avons parlé en fin d'année pour 72 000 € et de la part de la Direction des espaces publics et de l'environnement pour les actions de l'Atelier d'Architecture Autogérée à hauteur de 15 000 € et de la part du centre municipal de santé pour une action menée avec l'Association Perspectives et Médiations pour une somme de 260 €, enfin une enveloppe supplémentaire destinée aux frais de ménage de la maison du sport et du centre des arts du cirque et des cultures émergentes pour une somme de 9 567 € pour l'entretien des locaux que le C.O.M.B. utilise à la maison des sports, de la même façon pour l'OBS 11 888 €, cette somme est un peu plus élevée parce que l'OBS gère le centre médico-sportif qui demande un ménage beaucoup plus régulier et pour le PPCM, de 46 000 € pour l'entretien du chapiteau.

Je vais commencer par parler des subventions aux associations qui ont une convention.

Je vous rappelle que la loi impose de conclure une convention avec les associations recevant plus de 23 000 € de subvention.

À Bagneux, depuis le début, nous avons baissé ce seuil à 10 000 € pour une meilleure transparence.

Le C.O.M.B., le Club Olympique Multisport de Bagneux, que tout le monde connaît avec ses 25 sections, qui finit la saison à plus de 4 100 adhérents, continue de progresser en nombre d'adhérents à chaque saison.

J'ai envie de pointer le fait que 57 % de leurs adhérents ont moins de 20 ans, ce qui me semble très important et je voudrais insister sur le fait que, depuis 2015, le C.O.M.B. a entrepris un important travail de réflexion pour favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

Plusieurs de ces sections ont mené des initiatives très intéressantes tout au long de l'année dernière.

Plusieurs sections se sont inscrites dans cette dynamique, notamment le football féminin, le rugby, la plongée, la natation, le tennis et je suis sûr d'en oublier.

Pour toutes ces raisons et pour accompagner l'ensemble de ses adhérents, nous proposons de maintenir la subvention de 380 000 € comme en 2016, auxquels s'ajouteront les 9 567 € de participation pour les frais de ménage qu'ils doivent assurer et de reconduire les 38 800 € au titre du contrat de développement territorial avec le conseil départemental des Hauts-de-Seine.

Je propose aussi de reconduire la subvention du CASC, le Comité d'Actions Sociales et Culturelles des personnels de la ville de Bagneux à hauteur de 128 500 €.

L'OBS, que l'on n'a pas besoin de présenter puisqu'on le retrouve notamment à la fête des vendanges mais aussi pour la course de la paix et pour toutes les initiatives sportives qui se passent dans les quartiers, encourage et soutient toutes les initiatives tendant à favoriser la pratique des sports pour toutes et tous. Il gère un centre médico-sportif important avec plus de 1 100 demandes de consultation par an.

Il promeut la santé par le sport dans les établissements scolaires et accueils de loisirs de la commune à travers des actions d'information sur les questions de nutrition et d'alimentation.

Il porte aussi des actions de prévention et de lutte contre l'obésité. Il travaille vraiment en équipes pluridisciplinaires avec des médecins, des diététiciennes, des psychologues et des infirmières scolaires. Cette année, ils suivent 55 enfants.

Nous proposons de les soutenir à la même hauteur que l'an dernier : 61 530 € en fonctionnement auxquels s'ajouteront les 11 888 € pour les charges d'entretien des locaux. Au titre de la politique de la ville, ils auront 21 850 € et nous proposons également de reconduire les 1 350 € au titre du contrat territorial avec le conseil départemental.

L'ADIB, l'Association de Développement Intercommunal des Blagis, une association composée des communes de Bourg-la-Reine, de Fontenay-aux-Roses, de Sceaux et de Bagneux porte la gestion de la maison de la justice et du droit. Cet équipement est indispensable. Il propose de nombreuses permanences d'information juridique et sociale. Nous proposons de renouveler le soutien à hauteur de 16 299 €.

Nous proposons également de reconduire la subvention de 25 000 € à la régie de quartier qui crée du lien, qui travaille à des actions d'insertion, qui met à disposition des quartiers prioritaires toute une panoplie d'outils avec des formations à l'utilisation pour le bricolage. Ils sont très investis également dans les jardins partagés dans le nord de la ville.

Nous proposons de reconduire la subvention de 10 000 € au foyer de jeunes travailleurs Victor Hugo qui accompagne les jeunes tout au long de leur séjour dans ce foyer à la recherche de logement, à l'emploi, à l'éducation sanitaire et qui conduit aussi beaucoup d'actions socioculturelles pour les jeunes de 18 à 25 ans.

Le CIDF, le centre d'information aux droits des femmes et des familles qui intervient depuis très longtemps sur Bagneux, tient des permanences hebdomadaires au sein des deux centres sociaux et culturels, ainsi qu'à la maison de la justice et du droit et il intervient aussi dans des sessions de sensibilisation sur la problématique des violences conjugales et de leurs conséquences sur les enfants.

En 2017, nous avons déjà plusieurs sessions de sensibilisation programmées. Nous proposons de les soutenir à hauteur de 7 500 € au titre des financements politiques de la ville, 5 600 € en subvention pour le fonctionnement de l'association et 1 000 € au titre du contrat territorial.

Le PPCM, vous le savez, nous avons délibéré pour une convention d'objectif pluriannuel qui fixe la subvention à 68 000 €. Nous ne redélibérerons pas à ce sujet ce soir.

En revanche, nous délibérerons pour attribuer les 55 000 € du contrat de développement territorial du conseil départemental.

La subvention versée à l'Atelier d'Architecture Autogérée est pluriannuelle. Nous avons voté, l'année dernière, une subvention de 15 000 € pour 2016 et 15 000 € pour 2017.

La dernière délibération présentera l'ensemble des propositions de subventions attribuées à 94 associations hors convention d'objectifs pour un montant de 54 814 € pour le fonctionnement, 36 850 € au titre de la politique de la ville et 10 850 € au titre du contrat territorial avec le conseil départemental.

Le tableau joint répertorie l'ensemble des subventions que nous proposons d'attribuer aux différentes associations. Cette année, nous avons complété le tableau de plusieurs colonnes : une colonne politique de la ville, une colonne attribution des subventions municipales en fonctionnement, une colonne pour les frais de ménage et fluides et une colonne pour les propositions d'attributions suite au contrat de développement territorial que nous avons passé avec le Conseil départemental.

Je ne vais peut-être pas passer en revue toutes les associations, j'imagine que vous les avez étudiées avec attention.

Je voudrais juste dire que nous avons 19 nouvelles demandes d'associations dont 7 pour lesquelles nous proposons d'attribuer une subvention.

Ces associations sont :

- 11' Bouge, une association de jeunes étudiants,
- l'APAM, l'Association des Parents et Amis des Marronniers à la Cité Jacques Descamps pour le financement de séances thérapeutiques et d'aides aux sorties,
- Atousignes, vous avez dû la rencontrer. Il s'agit d'une jeune association qui travaille à réunir les sourds et entendants autour d'activités sociales. Ils ont mené l'an dernier des actions notamment de formation aux gestes de premiers secours pour les sourds avec interprète en langue des signes.
- l'ASSBAC, une nouvelle association qui mène des actions sociales et solidaires. Nous proposons de lui attribuer une subvention et notamment une dans le cadre du conseil de développement territorial pour son activité relative au sport.
- Luso-Balnéolaise, une association qui promeut la culture balnéolaise, l'enseignement de la langue française et portugaise pour une meilleure intégration et qui travaille aussi autour de la musique et des contes portugais.
- L'association massages, vous avez dû la rencontrer notamment lors de la fête des vendanges. Elle porte beaucoup d'initiatives dans les CSC autour des massages et de rendre ces pratiques accessibles à tous.
- Nous avons une nouvelle amicale des locataires.

J'en profite pour faire un point sur ces amicales. À chacune d'entre elles, nous versons 150 €.

Voilà pour les nouvelles associations.

D'autres n'ont pas été subventionnées, certaines parce qu'elles n'ont pas d'intérêt local public, ce qui est une des conditions pour pouvoir bénéficier de subventions, d'autres parce que nous les soutenons beaucoup en aides matérielles et d'autres encore parce que leur projet n'est pas finalisé.

En parallèle de ces nouvelles associations, 17 n'ont pas déposé de demande cette année. Vous avez pu le remarquer dans les tableaux, c'est noté : pas de demande.

13 821 € nous permettront, comme chaque année, d'adresser en cas de catastrophes naturelles une subvention aux trois associations caritatives de la ville.

Cela nous permet également de donner un coup de pouce à des associations qui auraient des projets qui ne sont pas finalisés actuellement et de voir des projets émerger en cours d'année.

Pour finir, je voudrais juste rajouter que ces subventions viennent s'ajouter à toutes les aides indirectes que la municipalité apporte aux associations au quotidien.

Je pense à l'aide à la communication notamment au travers d'impressions de flyers, d'affiches, de courriers.

Nous mettons à disposition gratuitement les salles municipales. Nous apportons une aide à la location de cars. Cette aide est importante, nous prenons 50 % du transport à notre charge.

Je passe sur toutes les aides indirectes qui sont du prêt de matériels, etc.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci de cette présentation assez complète.

Y a-t-il des interventions ?

Monsieur Zani, je vous en prie.

M. ZANI. - Merci Madame le Maire.

Nous sommes ravis d'apprendre que les fortes contraintes budgétaires qui continuent de peser sur notre commune n'impactent pas l'enveloppe globale des subventions allouées aux associations.

Notre rôle d'opposants nous commande de vous faire part de nos observations sur la répartition de ces subventions qui sont de l'ordre de **1 065 959 €**.

La poursuite de votre soutien au projet éducatif et sportif porté par le **C.O.M.B.** n'interpelle pas particulièrement notre groupe au regard de nombreuses disciplines que développe le club au profit de ses 4 117 adhérents.

Le C.O.M.B., en plus de la subvention municipale de 428 367 €, bénéficie également d'autres subventions auxquelles bien naturellement il faut déduire les frais de fonctionnement qui sont élevés d'autant.

Pour rappel la recette globale du C.O.M.B. composé de diverses associations et accessoires est de l'ordre de **1 779 890 €** et les dépenses affichent **1 696 602 €** soit une différence positive de 83 288 € avec une marge d'erreur de quelques Euros constatés.

Concernant le **CASC**, nous souhaitons savoir si les élus du Conseil municipal, toutes tendances confondues, peuvent bénéficier des différentes activités, projets culturels et de loisirs que développe le CASC.

Mme le MAIRE. - Non. Ce n'est que pour le personnel.

Mme DAVID. - Sinon, cela s'appelle abus de biens sociaux.

M. ZANI. - Nous votons pour la subvention, quelle que soit la réponse apportée.

(Rires...)

Maintenant cela va peut-être faire moins rire.

Concernant **l'OBS**, nous considérons que la subvention d'un montant de **96 618 €** n'est pas justifiée au regard d'une analyse simpliste. 29 adhérents pas mieux qu'une association de locataires qui, elle, obtient 150 € par an, ce qui représente 0,41 centime par jour.

Je rappelle que si nous avons souligné les chiffres du rapport financier du C.O.M.B., annoncé lors de son Assemblée Générale de 2016, c'est pour démontrer que celui-ci publie bien ses comptes de résultat alors que l'OBS nous présente bien, sur son site, le compte rendu de son Assemblée Générale du 1^{er} avril 2016, mais son rapport financier nourri de 11 lignes ne mentionne pas le moindre Euro de recettes ni de dépenses et, pourtant, voté à l'unanimité.

Un vote littéraire plutôt que financier que nous ne suivrons certainement pas.

In fine, l'OBS se voit proposer un total de **112 127 €** avec une remarque sur deux postes :

Le premier, 11 888 € pour les frais de ménages qui n'ont jamais été accordés par le passé et qui vont l'être à l'avenir.

Le deuxième, 1 932 € de mise à disposition d'installations sportives à une association qui ne s'occupe pas de sport.

L'article 6 de la convention fait obligation à l'OBS de transmettre à la ville, après approbation, le rapport moral d'activité, un bilan et un compte de résultat et enfin un compte rendu d'activité faisant ressortir l'utilisation des subventions allouées par la ville de ce procédé, pourriez-vous, Madame le Maire, nous communiquer après réception une copie des pièces exigées de manière à modifier éventuellement notre critique envers l'OBS ?

Nous constatons pour conclure que si les 94 associations balnéolaises sont hors convention, c'est tout simplement qu'aucune d'entre elles n'atteint le montant de 23 000 € qui conditionne la signature d'une convention.

Le montant de 102 514 € alloué au partage de 94 associations n'est pas équitable si l'on considère que 963 445 €, presque 1 M€, sont destinés à 10 associations seulement et 0 € à 25 associations.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

Mme DAVID. - Nous allons répondre sur l'OBS. Nous allons répéter ce que nous disons chaque année, à savoir que l'OBS n'est pas une association sportive mais une association qui promeut le sport, qui promeut la santé par le sport, qui a beaucoup d'ateliers. Je pense que vous connaissez l'activité de l'OBS Monsieur Zani et que vous prenez un malin plaisir à revenir sans arrêt là-dessus. Vous connaissez son engagement dans la lutte contre l'obésité avec leurs ateliers. Vous

savez qu'à l'Assemblée Générale de l'OBS, ils fournissent tous les documents dont vous parlez. Ils ont un Commissaire aux comptes, leurs comptes sont publiés, leurs comptes sont dans le dossier de la demande de subvention que vous pouvez venir consulter à la Direction de la citoyenneté, comme tous les ans.

Nous vous donnons un maximum de renseignements sur toutes les associations. Aussi, je pense que l'on ne peut pas dire que nous ne sommes pas dans la transparence sur ces dossiers. L'OBS mène de nombreuses actions, sur le temps scolaire, sur le temps périscolaire et en dehors puisque quand je vous dis qu'ils suivent 55 enfants tout au long de l'année avec une équipe pluridisciplinaire, c'est vrai.

Ils les suivent vraiment.

Allez à l'OBS vous renseigner, mais je sais pertinemment que vous connaissez toutes ces actions sur le bout du pouce, Monsieur Zani.

Concernant la répartition de la subvention aux associations, oui certaines associations ont 0 € car nous n'en connaissons pas certaines. Certaines font des demandes de subvention alors qu'elles n'ont aucune activité sur Bagneux. Nous avons aussi des associations que, personnellement, j'aurais bien aimé soutenir, mais nous avons les moyens que nous avons et pas plus.

Cette année, des associations nationales demandent parce que les subventions d'État ont baissé de façon. Le C.O.M.B. par exemple a perdu 33 % de ses subventions du conseil départemental, qu'on se le dise quand même ! Nous, nous faisons des efforts pour maintenir l'enveloppe de subventions, mais vous savez très bien que c'est un effort.

Nous avons aussi des associations qui mènent des actions humanitaires auxquelles on peut être sensible, mais qui n'ont pas d'activité sur Bagneux. Or, nous ne pouvons pas subventionner des associations qui n'ont pas d'intérêt public local.

Nous avons aussi des choix importants à faire. Nous avons privilégié les associations qui ont des activités sur Bagneux.

M. ZANI. - Si je reviens chaque fois sur l'OBS, c'est uniquement au moment où des subventions lui sont accordées et jamais avant. Il est donc tout à fait normal que l'on puisse émettre un avis. Voilà pour ma première observation.

Ma deuxième observation, j'invite toutes les personnes ici présentes dans la salle de rentrer chez elles avant minuit, car cela peut être modifié après, de consulter le site de l'OBS et d'aller à l'Assemblée Générale du 1^{er} avril. Je mets quiconque au défi de trouver le moindre Euro signalé sur le poste rapport financier. Je vous le dis, il y a 11 lignes et pas un seul chiffre.

Ce n'est que cela que j'ai relevé, ni plus ni moins.

Un rapport que l'OBS met en ligne doit donner toutes les informations, sinon il ne faut pas mettre rapport financier.

Le rapport financier a trait aux finances et pas à de la publicité.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - On ne va pas passer la soirée sur l'OBS, mais je voulais juste vous signaler à mon tour que c'est une association avec laquelle nous sommes en conventionnement. Qui dit

conventionnement dit obligation pour l'association de présenter ses comptes avec ses recettes et ses dépenses, avec un commissaire aux comptes qui va approuver ou non les comptes.

Tous ces éléments sont à votre disposition dans le dossier du service, ils sont transparents. C'est une obligation de la collectivité. Nous avons bien sûr tous ces éléments. D'ailleurs, l'OBS vient d'être lauréat d'un appel à projet de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour un projet en direction de la santé par le sport pour les seniors. Vous vous doutez bien que la CPAM ne donne pas l'argent à l'OBS si ce dernier n'est pas capable de fournir des bilans financiers avec des recettes et des dépenses certifiés par un Commissaire aux comptes.

Je ne sais pas ce qu'il y a sur leur site Internet, en tous les cas, je peux vous dire que nous avons tous les éléments car il s'agit d'une obligation. Ils ont des subventions publiques en dehors de celles de la ville sur des appels à projets sur lesquels ils répondent. Ces organismes dont nous n'avons aucune raison de mettre en doute l'intégrité n'accordent ces subventions qu'à ces conditions.

Il est important de savoir que l'OBS gère le centre médico-sportif de la ville et, à ce titre, un médecin du sport est là pour toutes les visites médicales des sportifs de notre ville et d'ailleurs. Tout cela est très organisé et très contrôlé.

Tous les éléments peuvent être fournis, si vous ne les avez pas.

Je propose que nous passions au vote sur les subventions.

Nous avons des subventions pour lesquelles nous avons des conventions d'objectifs avec les associations et des subventions qui sont hors convention d'objectifs.

Chaque fois, je citerai le nom des collègues qui ne participent pas au vote car quand vous êtes membre d'un conseil d'administration ou au sein de la direction d'une association, vous ne votez pas la subvention.

Mme DAVID. - Je voudrais juste préciser une petite erreur pour le C.O.M.B. J'en suis vraiment désolée mais cela me donnera l'occasion de remercier le service qui a travaillé dans des conditions assez tendues vu l'épidémie de grippe.

On dit d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 428 367 €, c'est bon, au titre de l'année de l'exercice 2017, soit 380 000 au titre du fonctionnement. Ce n'est pas 380 000 € mais 389 567 €. Il fallait rajouter les frais de ménages aux 380 000.

Je suis vraiment désolée.

M. ZANI. - Pas de problème.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

05/ LE CASC (COMITE D'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE DES PERSONNELS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX DE BAGNEUX) POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 128 500 €

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

06/ L'OBS (OFFICE BALNEOLAIS DU SPORT) POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE

96 618 €

Mme le MAIRE. - Ne prennent pas part au vote Jean-Max Calice et moi-même.

☞VOTE : LA DELIBERATION ET ADOPTÉE A LA MAJORITE, LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN LES REPUBLICAINS S'ABSTENANT ET LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE DE LA DROITE VOTANT CONTRE

07/ L'ADIB (ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL DES BLAGIS) POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 16 299 €

Mme le MAIRE. - Ne prennent pas part au vote les membres du conseil d'administration, à savoir Mme Gargari, M. Koné, M. Dimbaga et moi-même.

Nous passons au vote.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A LA MAJORITE, LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN LES REPUBLICAINS S'ABSTENANT

08/ L'ASSOCIATION REGIE DE QUARTIER DE BAGNEUX POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 25 000 €

Mme le MAIRE. - Ne prennent pas part au vote M. Pinard, M. Koné et Mme Chami qui sont membres du conseil d'administration.

Nous passons au vote.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09/ L'ASSOCIATION DU FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS VICTOR HUGO POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 10 000 €

Mme le MAIRE. - Ne prennent pas part au vote M. Borlant et Mme Moutaouki, tous deux au conseil d'administration.

Nous passons au vote.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10/ LE CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF) DES HAUTS-DE-SEINE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 14 100 € POUR L'ANNEE 2017

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

APPROBATION ET AUTORISATION DONNÉE A MME LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 3 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET L'ASSOCIATION

11/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES HORS CONVENTIONS D'OBJECTIFS AUX ASSOCIATIONS

POUR L'ANNEE 2017

Mme le MAIRE. - Nous sommes sur une somme de 102 514 €.

Je précise que :

- Mme Huet ne vote pas celle de l'Amicale Jean Marin Naudin,
- Mme Rondepierre et Mme Hours ne votent pas celle d'Espérance Hauts-de-Seine,
- M. Besson ne vote pas celle du syndicat d'initiative et du comité de jumelage,
- Moi-même, je ne vote pas celles pour le syndicat d'initiative, le comité de jumelage et Espérances Hauts-de-Seine.

Tous ces élus ne votent pas pour ces subventions car ils sont membres du conseil d'administration des associations en question.

Pour les autres collègues, considère-t-on que c'est d'accord ?

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12/ LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE (PPCM) POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 55 000 € DANS LE CADRE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL (CD92)

Mme le MAIRE. - C'est dans le cadre du contrat triennal que nous avons signé avec le département.

Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN LES REPUBLICAINS VOTANT CONTRE

POLITIQUE DE LA VILLE

13/ APPROBATION DE LA PROGRAMMATION POUR L'ANNEE 2017 DU CONTRAT DE VILLE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS DANS CE CADRE

Mme le MAIRE. - Je ne reviens pas dans le détail.

La lettre de cadrage datée du 24 novembre 2016 adressée par les services de l'État rappelle, comme l'an dernier, que la programmation annuelle s'élabore désormais en lien avec les objectifs opérationnels inscrits au sein de chaque contrat de ville, autour des trois piliers : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain et développement de l'activité économique et de l'emploi et de trois thématiques transversales privilégiées qui sont toujours la jeunesse, la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes/hommes.

Pour 2017, pour notre commune, il s'agit de reconduire la plupart des actions engagées l'année dernière et de mettre en œuvre de nouvelles actions orientées sur les trois quartiers prioritaires en politique de la ville.

La liste des actions est sensiblement la même que l'année dernière, il y a quelques changements. Certaines ne sont pas reproposées cette année, notamment celles qui n'ont pas bénéficié de subventions en 2016, et d'autres sont reportées de 2016 à 2017.

De nouvelles actions sont par ailleurs proposées, notamment avec l'association Nouvelles Voies pour des permanences d'accompagnement administratif et juridique qui sont tenues à la mairie annexe.

Certaines actions changent de porteur, c'est-à-dire les actions perdurent mais ce ne sont plus les mêmes services qui les portent.

Il y a des actions culturelles nouvelles notamment de pratique artistique avec les Studios La Chaufferie de la maison des arts qui présentent des actions pédagogiques en art visuel qui n'ont pas été proposées en 2016 et qui le sont cette année.

Une précision, les actions de Vallée Sud Grand Paris au titre du développement économique et de l'emploi ne nous sont pas encore parvenues. Nous ne sommes donc pas encore en capacité de vous les présenter ce soir mais elles seront intégrées à la programmation 2017 dès que ce sera possible.

Du côté du conseil départemental, l'enveloppe des subventions politiques de la ville est désormais intégrée au contrat de développement territorial triennal. C'est simplement un rappel que je vous fais.

J'ai vous propose de passer au vote.

Il s'agit d'une délibération traditionnelle sur laquelle nous vous demandons de voter tous les ans.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

14/ APPROBATION DU PLAN LOCAL DE PREVENTION DE LA RADICALISATION ANNEXE AU CONTRAT DE VILLE

Mme le MAIRE. - Ce plan sera annexé au contrat de ville.

M. HADDAD. - Chers collègues, la radicalisation pouvant mener à la violence est devenue une des préoccupations majeures de l'État. Je rappelle les chiffres donnés aujourd'hui par le Parisien : 16 000 personnes en France seraient radicalisées, 5 000 en Île-de-France dont 550 dans le département des Hauts-de-Seine.

Il est donc aussi de la responsabilité des collectivités locales et les communes en particulier de s'engager dans la prévention de ce phénomène qui nous interroge tous.

Bagneux, ville populaire, ville plurielle déjà depuis plusieurs années s'engage dans un important travail sur le vivre-ensemble.

Notre récent temps fort, #PasSansVous, les ateliers citoyens l'ont suivi, renforce notre conviction en ce sens. Mais la municipalité a également souhaité s'inscrire dans des dispositifs de prévention ainsi en collaboration avec le forum Européen pour la sécurité urbaine. Bagneux participe à un programme de prévention de la radicalisation qui a pour objectif de mettre en réseau des collectivités territoriales européennes qui s'engagent dans des réflexions et des actions pouvant permettre de prévenir l'extrémisme violent.

Notre ville est aussi membre du groupe de travail auprès du Préfet qui réunit une dizaine de villes dans notre département sur cette question. Le présent plan local d'actions que nous soumettons à votre approbation a ainsi largement été nourri de ces échanges tant au niveau local, national qu'europpéen.

Techniquement, ce plan est une annexe au contrat de ville. Il est, à ce titre, piloté par le service de la citoyenneté en charge de l'animation opérationnelle du contrat de ville et de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

Ce plan comporte des actions de prévention de type primaire et secondaire.

La prévention primaire a pour caractéristique d'être à la fois générale et collective. Elle intervient en amont du phénomène.

Dans ce cadre, deux actions principales sont envisagées : la formation des agents municipaux (citoyenneté, jeunesse, sport, police nationale) et des partenaires (club de prévention, mission locale, FJT qui aura lieu à la fin de février 2017) ainsi que la sensibilisation des jeunes et de leur famille par le biais de conférences/débats au cours du premier semestre 2017.

La prévention secondaire, quant à elle, consiste en un suivi des individus et de leur famille considérés comme étant en danger et vulnérables et sous influence.

Ces cas, pour des raisons de confidentialité, sont communiqués par les services de la préfecture au binôme élu/administratif désignés par Mme le Maire. Pour la ville de Bagneux, il s'agit de notre chargé de prévention, Mme du Martinet, et de moi-même.

Je précise que cette confidentialité est encadrée par une charte signée le 12 décembre dernier par le préfet des Hauts-de-Seine et l'ensemble des Maires du département.

Les individus signalés devront être suivis et accompagnés aux niveaux éducatif, social ou psychologique pas un groupe opérationnel de suivi restreint qui trouvera sa place au sein de notre conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance avant l'été 2017.

Composé de partenaires institutionnels (police nationale, Parquet, PJJ et autres), le groupe opérationnel de suivi devra poursuivre un triple objectif : obtenir l'adhésion du jeune et de sa famille d'intégrer un parcours de prise en charge, prendre en charge le jeune en voie de radicalisation accompagné de sa famille, assurer un suivi psychologique des jeunes et de leur famille, engager une reconstruction des liens sociaux des jeunes concernés (séjour éducatif, chantier éducatif ou autre dispositif).

L'évaluation du dispositif sera réalisée au sein du groupe de suivi qui déterminera des indicateurs utiles.

Ce groupe de suivi a vocation à être constitué courant premier semestre 2017.

Chers collègues, avant de vous demander d'approuver ce plan d'actions et de donner autorisation à Mme le Maire de signer les documents qui pourront mettre en œuvre ce plan, je tiens à souligner en conclusion que toute réflexion, toute action de prévention de la radicalisation ne pourront trouver cohérence que si elles intègrent une réflexion et des actions de lutte contre les inégalités et discriminations qui constituent bien souvent le terreau fertile de ce nihilisme des temps modernes si destructeurs pour une partie de notre jeunesse.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des demandes d'intervention ?...

(Aucune.)

Vous avez bien compris qu'il s'agit d'une question importante et en même temps complexe pour laquelle un travail a été mis en route sous l'impulsion du préfet des Hauts-de-Seine et de l'État.

Nous sommes au commencement d'un travail qui, pour le coup, en France, n'a pas fait l'objet d'une prise en charge par les pouvoirs publics et les collectivités importantes.

Nous sommes vraiment sur quelque chose que nous démarrons. Nous n'avons évidemment pas de certitude, mais il s'agit d'essayer d'élaborer ensemble des solutions dans le respect des individus et de la confidentialité obligatoire à ce type de travail.

M. HADDAD. - Le département des Hauts-de-Seine est précurseur en France sur ces actions. C'est un des tout premiers départements à avoir enclenché un partenariat avec les communes. C'est un des départements un peu pilote de ce genre d'actions.

Nous sommes en train d'inventer des dispositifs au fur et à mesure.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

PROGRAMME BOURSE SOLIDARITE VACANCES

15/ ACCEPTATION DE LA CONVENTION A PASSER AVEC L'AGENCE NATIONALE POUR LES CHEQUES VACANCES (ANCV) DANS LE CADRE DU PROGRAMME BOURSE SOLIDARITE VACANCES ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme CHAMI. - Comme le rappelle le projet social 2017-2020, un des enjeux des centres socioculturels est de renforcer l'accompagnement des familles au travers de départs en vacances, entre autres. Ce partenariat avec l'Agence Nationale pour les chèques vacances consiste à proposer des séjours loisirs et transports à prix réduit à des personnes et familles exclues de l'accès aux vacances en raison de difficultés économiques ou sociales.

L'ANCV sert d'intermédiaire non rémunéré entre les prestataires touristiques et les porteurs de projets.

Ici, le CSC Jacques Prévert sera le référent porteur de projets qui s'engage à attribuer les séjours et à accompagner les familles dans la construction du projet du début à la fin, sur toutes ses étapes.

On trouve un autre intérêt en parallèle à ce partenariat. Nous proposons des actions de séjours et de loisirs sur nos fonds propres mais la demande est tellement importante au regard des difficultés économiques pour le loisir et les séjours que ce partenariat va nous permettre d'apporter un peu plus de réponses sans que cela nous coûte.

Je vous demande donc d'accepter la convention de partenariat et d'autoriser Mme le Maire à la signer.

Mme le MAIRE. - Pas de question ?...

(Aucune.)

C'est une bonne initiative.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

AMENAGEMENT URBAIN

CREATION DU SECOND RELAIS ASSISTANCE MATERNELLE POUR LA VILLE DE BAGNEUX

16/ AUTORISATION DONNÉE A MME LE MAIRE DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) POUR LA CREATION D'UN SECOND RELAIS D'ASSISTANCE MATERNELLE AU 41-43 RUE DE VERDUN ET A SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE

Mme le MAIRE. - Il s'agit de m'autoriser à solliciter une subvention auprès de la CAF pour la création de ce réseau d'assistantes maternelles dont j'ai déjà parlé tout à l'heure. Je propose de ne pas rentrer à nouveau dans les détails.

Vous avez compris que la C.A.F. peut subventionner à hauteur de 80 % les dépenses d'investissement. Évidemment, nous proposons de déposer ce dossier.

M. MARTIN. - Nous voterons pour cette délibération.

Je pense qu'il n'échappe à personne que la Société Coopimmo est une société coopérative du groupe IDF Habitat.

Un appel d'offres a-t-il été lancé ? Je pense que oui. Et qui a donné ce choix de société ?

Mme BOUDJENAH. - Tout à fait. Une consultation a été lancée. Y ont répondu trois promoteurs. Il y a eu trois projets sur lesquels nous avons travaillé aussi bien le côté architectural proposé que les offres financières non seulement pour la qualité des logements qui sont au-dessus que pour le prix en VEFA pour le pied d'immeuble du RAM.

Le lauréat de la consultation a été Coopimmo avec qui nous avons poursuivi le travail.

Je vous rappelle que le projet a été présenté dans le cadre de la quinzaine d'#PasSansVous avec une belle présentation sur site. Il a d'ailleurs été proposé aux habitants de voter pour le nom qui sera attribué au RAM, la Clé de sol.

Mme le MAIRE. - Le projet est toujours exposé à la Maison des Projets.

Nous passons au vote

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

ZAC ECOQUARTIER VICTOR HUGO - PROJET ECOLE-PARC - PROJET URBAIN DURABLE QUARTIER NORD/SUBVENTIONS

19/ CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS DE LA REGION « 100 Q INNOVANTS ET ECOLOGIQUES »

20/ CANDIDATURE AU FONDS D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN

Mme BOUDJENAH. - Dans notre séance du 8 novembre dernier, nous avons approuvé les candidatures à l'appel à projet de la région "100 quartiers innovants et écologiques" sur les sites le quartier nord pour la création de l'école sur le parc Robespierre et la Colline des Mathurins pour l'aménagement des espaces publics végétalisés.

La candidature pour l'école sur le parc Robespierre correspondait aux critères de l'appel à projets. Présentée à la première session de la région, elle a été finalement non retenue, mais tout nous

indique que, pour cette seconde session pour laquelle nous venons de déposer le dossier puisque l'échéance était au 12 janvier dernier, les critères pourraient nous permettre de voir retenue notre école parc.

Parallèlement, la métropole du Grand Paris est aussi susceptible de financer ce type de projet.

Nous vous proposons de candidater à ces deux dispositifs.

Vous avez les montants dans le tableau.

Nous pourrions obtenir 2,8 M€ environ de la région et près de 300 000 € par le fonds d'investissement métropolitain.

Par ailleurs, après échanges très récents avec les services de la région - c'est pour cela que vous avez eu une délibération postérieure - il nous est possible de postuler sur une deuxième action. Nous avons opté pour solliciter une subvention sur l'aménagement des espaces publics du secteur du théâtre de la ZAC écoquartier au bénéfice de l'aménageur de la ZAC Sadev 94.

Le coût des travaux sur ce secteur est estimé à un peu plus de 4,6 M€. Il est donc sollicité une subvention de 1,194 M€, le reste étant financier par l'aménageur.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Mme MEKER. - Il est bien évidemment formidable que les enfants aillent à l'école dans un parc. Je rappelle que, lors de l'enquête publique, sur notre PLU, le commissaire enquêteur avait recommandé, et je crois que la ville est partie dans cette optique, que les compensations de surfaces soient absolument redonnées dans le même quartier, y compris pendant les travaux. Il est très important que les habitants puissent encore avoir un coin d'espace vert au milieu de ce chantier.

Il faut veiller à ce que l'enveloppe permette de dégager les fonds nécessaires pour créer des espaces verts en compensation, dans les mêmes quartiers et de participer à une qualité environnementale de la future école et de la cour d'école, en sachant bien évidemment qu'il est prévu que l'espace de parc qui participera à la cour d'école soit accessible au public en dehors des heures de fonctionnement de l'école, comme cela se fait maintenant pas mal.

Nous avons visité une école à Montreuil, où c'est un peu le cas.

Mme le MAIRE. - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

Mme BOUDJENAH. - Un mot à la suite des propos de Mme Meker pour dire que c'est ce à quoi nous nous sommes engagés puisqu'une grande partie du parc Robespierre sera occupée à partir des jours à venir. Ce que l'on annonce depuis un moment sur le lancement des travaux de la ligne 15 va être une réalité à partir de très bientôt. Je pense que c'est une très bonne chose pour l'arrivée de cette future ligne de métro en correspondance avec la ligne 4.

Bien sûr, il faudra regarder dans le quartier nord, puisque tout n'est pas complètement arrêté en termes de projets urbains, à quels endroits - je crois que ce sont des endroits, nous pouvons ajouter en compensation dans la ZAC écoquartier mais pas seulement, également dans l'ensemble du quartier nord.

Pour ce qui concerne nos candidatures et l'ajout pour obtenir des subventions pour l'aménagement des espaces publics, il a fallu être extrêmement précis sur le périmètre. Ce sont bien des espaces publics très précis qui étaient déjà prévus à l'arrière du théâtre dont il s'agit.

Bien sûr, je souscris à ce qu'a rappelé Pascale Meker.

Mme le MAIRE. - Je propose de passer aux votes. Nous avons deux délibérations.

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 19 : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 20 : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

QUARTIER NORD/PRUS PIERRE PLATE

21/ APPROBATION DES MODALITES DE LA CONCERTATION ET DES OBJECTIFS POURSUIVIS EN VUE DE LA CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ POUR LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ET SOCIAL DE LA PIERRE PLATE

Mme SEISEN. - Cette délibération a pour but d'approuver les modalités de la concertation et les objectifs poursuivis. Il ne s'agit pas de se prononcer sur la création de la ZAC en tant que telle mais bien sur la première étape qui, in fine, permettra de créer cette ZAC dans un second temps.

Le rapport de présentation rappelle très bien toutes les étapes de ce projet. Je ne les rappellerai pas maintenant, je citerai juste le schéma de référence pour quartier nord qui, élaboré en 2013, est toujours d'actualité.

Je vais vous donner des éléments d'actualité qui apportent une visibilité sur la phase opérationnelle du projet. Après avoir été retenu en dossier de candidature en mars 2015, nous avons enfin une date pour le passage en comité d'engagement qui nous permettra de signer le protocole de préfiguration, le 23 février. Mme le Maire viendra défendre notre projet.

Cela va nous permettre de commencer, avant même la signature de la convention qui doit intervenir entre 12 et 18 mois après ce protocole de préfiguration, un certain nombre de choses concrètes sur le quartier, notamment la rénovation et le début de relogement des bars Rossini et Mozart. Toute cette phase d'étude doit être mise à profit pour affiner le projet.

Ce qui est détaillé, ce sont les raisons pour lesquelles on veut créer une ZAC, un outil d'aménagement qui nous paraît adapté par rapport au projet porté. Il est rappelé de quoi il s'agit et les opérations pour lesquelles nous aurons besoin de cet outil. Nous avons à la fois du remembrement foncier, de la création d'équipements publics neufs, de la construction de logements mais aussi le travail de trame verte et son intégration dans le projet urbain.

Je ferai un focus sur les objectifs et les modalités de concertation qui font l'objet de notre délibération ce soir. Je n'y reviendrai pas dans le détail puisque nous avons déjà parlé des objectifs que nous poursuivons pour cette ZAC. Je dirai seulement qu'ils sont de trois ordres, à la fois social, mais aussi et surtout urbain et de développement durable que nous voulons donner à ce quartier.

Nous avons bien tous en tête la question de l'action sur le bâti. Vous voyez en matière d'objectifs que la question du rattachement du quartier à l'ensemble de la ville n'est pas la seule, ce que l'on appelle le désenclavement.

Il y a aussi le lien avec la ZAC écoquartier Victor Hugo et la question de la mixité sociale et d'équipements démolis, reconstruits ou reconfigurés.

Sur le développement durable, il y a la question du lien avec l'écoquartier, mais aussi le lien avec la géothermie et le développement de bâtiments soit par réhabilitation soit par construction neuve à faible consommation d'énergie.

Sur l'intégration urbaine et paysagère, je passe rapidement puisque vous avez tous les éléments et nous sommes intervenus longuement sur le sujet.

Je reviendrai plutôt sur les modalités de concertation en rappelant que la concertation sur le projet du PRUS de la Pierre Plate n'est pas nouvelle. Nous serons, avec la constitution de la ZAC, dans la prolongation de ce qui se fait depuis 2010 sous des formes différentes. Il y a eu moult ballades urbaines, permanences à la Maison des Projets pour développer surtout le lien et des lieux d'échanges avec les habitants qui se posent des questions complètement légitimes et pour co-construire, notamment avec le conseil citoyen, extrêmement actif dans le quartier nord, mis en place en septembre 2015, le projet et le faire connaître pour le faire avancer.

Dans le cadre de la future création de cette ZAC, dans la prolongation de ce que nous faisons depuis 5 à 7 ans, nous détaillons ce que nous souhaitons mettre en place : une information dans le journal municipal et sur le site internet de la commune, une information aux associations locales, des initiatives, des réunions publiques, des expositions et le registre mis à disposition du public en mairie et à la maison des projets pour recueillir les observations et avis.

Je précise aussi que, dès quasiment le lendemain ou dès la semaine qui suit le passage en commission, une nouvelle réunion publique sera programmée tout début mars.

En termes de calendrier, nous avons des éléments. En 2017, nous tablons sur une approbation du dossier de création courant premier semestre 2018 après quoi nous reviendrons devant le conseil municipal et, au quatrième trimestre 2018, la désignation d'un concessionnaire. Évidemment, ce calendrier est complètement en phase avec le reste du projet puisque si l'on ajoute à fin février un an ou un an et demi pour la signature de la convention, nous serons approximativement dans ces eaux-là.

Nous sommes vraiment dans le calendrier. Il ne faut pas plus attendre.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des interventions ?

Mme MOUTAOUKI. - Ce projet de ZAC, nous l'accueillons avec beaucoup de satisfaction. On se souviendra quand même du chemin parcouru, Nadia Seisen l'a rappelé : les longs mois de mobilisation à la fois des élus, de vous-même Madame le Maire mais aussi de notre députée Mme Sommaruga et des habitants du quartier de la Pierre Plate qui ont pu, grâce à cette mobilisation, bénéficier de la nouvelle réforme de la politique de la ville portée par le gouvernement en décembre 2014.

Nous avons obtenu, le 3 mars 2015, vous l'avez rappelé, que la Pierre Plate soit effectivement reconnue quartier d'intérêt national et donc bénéficie des financements de l'ANRU pour la requalification urbaine.

Nous sommes, avec cette proposition de ZAC, dans une étape qui, nous l'espérons, va permettre à tous les Balnéolais de ce quartier de voir enfin leur qualité de vie et leur environnement s'améliorer. Nous ne pouvons qu'approuver ce qui nous est proposé et les objectifs poursuivis en vue de la création de cette future ZAC : une stratégie sociale pour favoriser le vivre-ensemble, une démarche affirmée de développement durable et une stratégie urbaine et paysagère valorisant la trame verte et bleue.

Nous accueillons encore une fois cette proposition avec beaucoup de satisfaction.

Mme le MAIRE. - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

Mme SEISEN. - À ce sujet, je préfère préciser que la bataille n'est pas terminée. Aujourd'hui, la maquette financière du PRUS n'est pas bouclée. Il faut continuer le tour de table. La loi de finances 2017 n'est pas venue beaucoup nous aider dans les engagements que nous avons pris devant les habitants : notamment l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour toutes les constructions neuves dans les quartiers notamment ANRU. Nous ne pouvons pas en bénéficier pour des logements sociaux neufs construits dans ces quartiers, ce qui est un peu contradictoire avec les politiques de mixité sociale que nous souhaitons mettre en œuvre dans le quartier. Ce n'est qu'un début, ce projet est de longue haleine, sur des années et des années.

À chaque étape, il faudra que nous soyons vigilants, nous élus, surtout avec tous les citoyens engagés dans ce projet, que nous associons systématiquement à toutes les étapes en toute transparence.

Toutes les choses ne sont pas encore ficelées. Nous aurons besoin de l'énergie de tout le monde pour continuer à faire reconnaître notre quartier et les priorités que nous souhaitons faire aboutir.

Merci.

Mme le MAIRE. - Ce soir est une étape importante. Nous allons nous doter d'un futur outil, la ZAC de la Pierre Plate pour aménager l'ensemble de notre projet.

Nadia Seisen l'a dit, normalement, si tout va bien - je croise les doigts, il n'y a pas de raison que cela change - le 23 février, je vais présenter le dossier à l'ANRU. J'attends cette date depuis le mois de septembre, j'espère qu'elle ne va pas bouger parce que c'est important.

C'est un temps extrêmement long, un temps long et un peu anxiogène pour les habitants. Nous, nous parlons du projet, mais des gens vivent dans ce quartier. Certains l'ont bien compris, leur logement va être démolé.

Il faut pouvoir maintenant enclencher dans des délais raisonnables les processus de relogement notamment une fois que nous serons passés en comité d'engagement. Cet élément extrêmement important demande un accompagnement serré.

Vous avez peut-être vu que nous avons accueilli il y a très peu de temps le Directeur général de l'ANRU et le Directeur régional de l'ARS, puisque nous avons été lauréats d'un appel à projets, sur l'impact en santé de notre projet.

Je trouve important parce que c'est complémentaire de pouvoir aussi travailler sur la question de l'humain.

Comme je le dis souvent, dans un projet de renouvellement urbain, il y a bien sûr l'urbain, ce que nous allons faire de beau pour demain, mais c'est avant tout un projet humain. Aussi, il est important de le mener avec les habitants et de les accompagner le mieux possible dans les bouleversements. Nous l'avons vécu dans le sud de la ville, ce sont des bouleversements importants pour les gens qui y vivent. Il faut que toute notre énergie soit mobilisée pour réussir ce projet et, pour cela, il faut le travailler très étroitement avec les habitants, c'est la condition de la réussite.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OPERATION D'AMENAGEMENT DES MATHURINS

22/ RÉALISATION DES VOIRIES DU PROJET DE REQUALIFICATION DU SITE DES MATHURINS - DÉCLARATION DE PROJET

Mme BOUDJENAH. - Je vous rappelle brièvement le contexte, même si tout le monde l'a en tête. Il s'agit d'ouvrir et d'aménager un site important de notre ville de 15,6 hectares qui a été soustrait quelque part à la commune depuis 60 ans.

Je vous rappelle les principales orientations retenues, qui figuraient déjà dans la convention d'objectif que la ville avait signée en avril 2012 avec le propriétaire du site, la Communauté d'agglomération Sud-de-Seine à l'époque, la Vallée scientifique de la Bièvre, ainsi que l'État et qui avaient été reprises dans la convention cadre programmatique signée en avril 2016 : permettre le développement d'un quartier mixte avec des activités économiques, des logements, de nouveaux espaces publics et espaces verts, réaliser 25 % de logements sociaux, retravailler le rapport ville-nature et désenclaver le site pour l'ouvrir et le raccorder en particulier au centre-ville et aux quartiers sud.

Je vous rappelle la procédure que nous avons engagée de déclaration de projet qui était rendue nécessaire, puisque le désenclavement du site des Mathurins et sa liaison au territoire communal rendent nécessaires d'importants travaux de voirie. Quasiment tout est à créer à l'intérieur de ce site en matière de voirie.

Le seuil des montants de travaux projetés, 1,9 M€ HT, nous conduisait à engager une concertation nécessaire à la déclaration d'intérêt général du projet de voirie, ce que nous avons fait en délibérant le 27 janvier 2015.

Une concertation importante s'est ensuite déployée et je pense en particulier aux deux réunions publiques dédiées à ce projet de voirie en juin 2015 et juin 2016. Elle a également été abordée dans le cadre plus large de la révision de notre PLU avec un certain nombre de supports d'information, que ce soit notre site, des *flyers* ou notre journal municipal.

Par ailleurs, une étude d'impact et une enquête publique ont eu lieu. L'enquête publique s'est déroulée du 24 octobre au 28 novembre dernier, soit pendant 36 jours consécutifs. Au cours de l'enquête publique ont été formulés trois observations écrites, une pétition, deux courriers et trois courriels.

La Ville a répondu au PV de synthèse le 15 décembre à partir de sept thèmes récurrents dans les observations : le projet de voirie, la circulation, le climat et les gaz à effets de serre, la gestion de l'eau, les paysages et espaces verts, la biodiversité et le chantier.

Le commissaire enquêteur a ensuite remis son rapport le 28 décembre et formulé un avis favorable au projet de voirie du projet des Mathurins aux motifs suivants et je cite :

- "Le projet est équilibré et propose une diversité de types de voies intéressante (sente, voie secondaire de desserte, axes principaux de liaison du quartier).

- Le volet articulation des circulations est soigné : le choix d'une distribution en T nord/ sud puis d'est et ouest est judicieux, car la pente du terrain ne permet pas un accès direct à la Rue des Pichets, qui de surcroît, est étroite.

- Le choix du tracé sur la desserte de bus sera à approfondir avec le STIF et la RATP, dans la mesure où la ville de Bagneux mène une réflexion globale sur l'évolution du maillage de la desserte de bus à l'échelle de son territoire.

- Les mesures envisagées pour que les incidences du projet sur l'environnement soient réduites sont [...] satisfaisantes.

- Les risques susceptibles d'être générés sont clairement exposés et les moyens prévus pour les maîtriser sont aptes à les réduire."

Le commissaire enquêteur a également appuyé son avis favorable sur le fait que les mesures envisagées pour que les incidences du projet sur l'environnement soient réduites étaient satisfaisantes. En outre, il nous a recommandé de "veiller à ne pas créer de zones difficiles d'accès et pouvant permettre à une population malintentionnée de pratiquer l'embuscade ou le harcèlement des unités d'intervention."

C'est un ancien commissaire ! Ce n'est pas dans le rapport, mais je le précise pour information !

Enfin, le commissaire enquêteur a estimé "qu'il est d'intérêt général pour la ville de Bagneux d'augmenter son parc immobilier, de créer de l'activité avec des dessertes et dans un cadre qui respectera l'environnement sans provoquer de façon exagérée des nuisances déjà existantes que sont la circulation automobile et le stationnement."

Avec cet avis favorable, nous proposons d'aller à la déclaration de projet d'intérêt général. Pour ne pas m'étendre, je dirai simplement que le programme de réalisation des voiries rend possible le développement du programme de construction tel que nous l'envisageons sur le site des Mathurins en partenariat avec le propriétaire, donc avec :

- Un intérêt urbain : ce nouveau maillage viaire va permettre de désenclaver le sud de la ville et de raccrocher les quartiers existants des Tertres et du Maréchal Foch au centre-ville et jusqu'au pôle-gare dans le nord.

- Un intérêt social : d'un point de vue mixité sociale, nous envisageons une proportion d'environ 25 % de logements sociaux, dont 20 % de logements familiaux. De nouveaux espaces seront aménagés pour les futurs habitants de ce quartier, mais également pour tous les Balnéolais, tels que le parc du Belvédère de 2,5 hectares ou la place de la Sarrazine. Le parc sera accessible à l'ensemble de la commune et offrira des vues sur le sud francilien.

- Un intérêt économique : le développement de nouveaux espaces pour implanter des entreprises en lien avec un pôle éducatif et de nouvelles cellules commerciales pour les besoins de proximité.

- Un intérêt environnemental : notre projet prévoit le déploiement de solutions durables, notamment avec le recours à la géothermie, mais aussi des mobilités douces. Il est à noter que l'ensemble des voiries, des espaces publics et du parc seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Au regard de tous ces éléments, le projet de réaménagement sur le site des Mathurins constitue une opération d'intérêt général. Ce soir, il vous est proposé :

- De prendre en considération le rapport du commissaire enquêteur rendu dans le cadre de l'enquête publique ;

- D'acter l'avis favorable du commissaire enquêteur et l'absence de réserve de ce dernier.

- De confirmer le projet tel qu'il a été présenté lors de l'enquête publique.
- D'approuver le caractère d'intérêt général du projet de réalisation des voiries du projet de requalification du site des Mathurins.

Mme le MAIRE. - Des interventions ?

M. MARTIN. - Nous voterons contre cette résolution, car plusieurs choses nous interpellent dans ce dossier, notamment dans le rapport du commissaire enquêteur qui regroupe tous les éléments constitutifs, les discussions entre la ville, les habitants, les associations de quartier, l'autorité environnementale et le commissaire enquêteur.

L'Autorité environnementale a donné un avis mitigé sur l'étude d'impact liée à la réalisation des voiries. Elle a recommandé d'être plus cohérent sur la présentation de l'analyse des effets en distinguant ce qui relève du projet de voirie et ce qui relève d'une appréciation plus globale.

De plus, le principe d'une desserte de bus est acté et plusieurs scénarios sont encore à l'étude par la Ville, le STIF et la RATP avec deux projets initiaux : un projet via le secteur Clos Lapauze et un projet via l'avenue Albert Petit.

Nous tenons à féliciter le travail important réalisé par les associations de quartier, Habiter la porte d'en bas, un quartier, la ville, Bagneux Environnement et Léon Blum-Le Centre qui ont apporté un réel enrichissement au dossier avec un certain nombre de propositions de nouveaux trajets, notamment afin d'éviter d'empiéter sur le parc Richelieu qui est un véritable emblème du patrimoine vert de Bagneux.

Un point qui nous semble important est l'adhésion toute relative ou la non-adhésion des habitants, avec une pétition contre le projet : à l'époque, elle avait recueilli 137 signatures et je crois que, aujourd'hui, on doit en être à 300 signatures. Il y a eu également des courriers protestataires autour de ce projet.

En lisant le rapport du commissaire enquêteur, on va de surprise en surprise. Déjà, il n'y a aucune réserve particulière et il est toujours en phase avec les remarques de la ville. Cela nous interpelle. Le commissaire enquêteur et vous l'avez très bien dit.

Une remise en cause presque systématique des remarques des autorités environnementales et des associations : c'est un peu gênant pour un commissaire enquêteur.

Une autre remarque qui montre la vision qu'a le commissaire enquêteur sur Bagneux : il faudrait "veiller à ne pas créer de zones difficiles d'accès et pouvant permettre à une population mal intentionnée de pratiquer l'embuscade ou le harcèlement des unités d'intervention." Je suis assez étonné que personne n'ait réagi à cette formulation. Ce sont des choses que l'on écrit dans des pays où l'on est en état de guerre. Cela m'étonne d'avoir accepté cela d'un commissaire enquêteur.

Pour conclure, nous sommes favorables au développement de ce quartier et à la requalification du site des Mathurins, mais nous ne pouvons pas cautionner le rapport du commissaire enquêteur et encore moins nous engager sur des scénarios de projets de réalisation de voirie dans l'état actuel. Le projet de schéma de voirie mérite une analyse plus approfondie, car nous savons tous que les conséquences seront très structurantes et durables.

Mme le MAIRE. - D'autres collègues ?

Mme MEKER. - Une enquête publique avec des contributions intéressantes d'associations - pas forcément de quartier, Bagneux n'est pas forcément si grand que cela - qui viennent un peu

réveiller cette enquête publique. Malgré les efforts que réalise réellement la ville pour que les habitants s'approprient ce type de projet très important pour l'avenir de leur quotidien, ce n'est pas si simple, puisqu'il n'y a eu que trois observations écrites, une pétition, deux courriers et trois mails. C'est assez incroyable !

Il y a des associations à Bagneux qui font un travail et qui s'emparent du sujet, mais nous avons encore beaucoup de travail pour arriver à fédérer davantage de personnes. Pourtant, il y a eu concertation à la fois dans le cadre du schéma de voirie et dans le cadre du PLU, mais il reste du travail, même s'il y a eu un succès avec l'ouverture du site début décembre et la mobilisation pour le lycée. Je pense que les Balnéolais commencent à s'approprier le site, mais ces enquêtes publiques sont toujours un vrai sujet de déshérence.

En ce qui nous concerne, j'ai un doute important sur ce qui nous est demandé d'approuver ce soir. Je me demande si le schéma de voirie correspond vraiment au lieu. C'est un lieu qui, aujourd'hui, est très artificialisé, mais c'est un site exceptionnel avec des pentes fortes vers le sud et un grand paysage.

Nous parlons toujours de son accessibilité au nord, en lien avec les nouveaux métros et les nouveaux emplois potentiels, le fameux Grand compte qui doit arriver pour créer une réelle mixité sociale sur ce site d'emplois qui est un peu éloigné des métros, ce qui est quand même une difficulté, d'où l'idée absolument de désenclaver.

L'accessibilité du sud avec ses pentes vers le nord, c'est-à-dire quand on revient du sud vers le nord, est aussi très importante, de même que vers le sud de ce quartier. Des bus sur les pentes des Mathurins, ce n'est pas très pratique, mais j'y reviendrai après.

Sur ce lieu, il y a un parc et on a vu son amélioration par rapport au schéma initial. En fait, il y aura deux parcs, puisqu'il y a une voirie en T, donc une voie de bus va couper un parc d'un peu moins de 2,5 hectares, sachant que la place sera un très beau seuil de parc, mais des bâtiments très hauts, des totems. Il faut donc arrêter de parler d'un seul parc, car c'est une très grosse coupure. Il pourrait y avoir sur ces voies un bus articulé qui relierait les métros jusqu'au sud, mais bien au-delà du quartier, vers Robinson. C'est très important parce que les habitants du but, au-delà du quartier des Mathurins, doivent aussi aller vers le nord, donc c'est dans les deux sens. Ce n'est pas si simple.

Je ne suis pas convaincue par ce schéma de voirie. Je comprends bien qu'il est nécessaire d'irriguer du nord vers le sud et très largement au-delà du quartier. Je comprends bien qu'il y a une ouverture à droite et à gauche pour l'est et l'ouest. Le désenclavement est/ ouest est très important. Le quartier est fermé depuis tant d'années, mais la porosité est/ ouest est aussi très importante.

Est-ce vraiment le temps de déclarer comme un projet d'intérêt public ce schéma de voirie ? Je me pose aussi la question.

Mme le Maire de Bagneux a été la première à lancer l'idée de la prolongation de la ligne 4 du métro vers le sud, avec une station qui passerait par les Mathurins, ce qui permettrait de garder une surface de parc importante et qui irait sans doute repiquer la ligne de Sceaux pour aller jusqu'à Robinson. C'est peut-être un projet qui peut mûrir plus vite que prévu, car il présente de gros avantages. Nous savons que ce quartier va être très dense. Personnellement, je pense qu'il est un peu trop dense parce qu'il ne faut pas déséquilibrer la ville. Au nord, autour des métros, on va

avoir quelque chose de très dense. La difficulté est qu'il faut un transport lourd pour desservir ce site, c'est bien évident.

Après, on va discuter au nord : est-ce que l'on passe par le parc Richelieu ? Est-ce que l'on abîme ce lieu patrimonial, mais c'est plus court de trois minutes ? Est-ce que trois minutes, c'est nécessaire ? Etc.

La prolongation du métro pourrait nous donner une ouverture vers le haut, en précisant que, si l'on installe une station de métro sur un quartier des Mathurins qui n'est pas encore construit, cela me semble assez intéressant pour le coût travaux RATP. Faire une voie de station dans un endroit qui n'est pas construit, c'est bien plus pratique que d'être obligé de travailler avec de la constructibilité et des immeubles.

Je pense que, pour cette raison, il serait peut-être plus pertinent et concrètement plus clair d'englober dans un même mouvement à la fois un schéma de voirie projeté et le projet immobilier. C'est ce que nous propose la lettre de plusieurs associations qu'ont reçue tous les conseillers municipaux : Bagneux Environnement, l'association du quartier Léon Blum-Le Centre et Habiter la porte d'en bas, un quartier, la ville.

Je rappelle que l'étude d'impact englobait dans un même mouvement, comme le font remarquer ces associations, à la fois le schéma de voirie et le projet du quartier.

Je reconnais que notre groupe a un doute sur la temporalité et le bien-fondé...

La distribution en T, oui, mais la coupure du parc en deux, non. Même si le parc a été retravaillé pour se rapprocher et faire un réel prolongement au parc François Mitterrand, bien qu'il reste une voie secondaire, nous avons un vrai doute sur ce T très octogonal et, comme dit le proverbe, "en cas de doute, abstiens-toi", donc nous nous abstiendrons.

M. ROUSSEAU. - Depuis toutes ces années, je suis évidemment avec attention ce projet pour le développement de la colline des Mathurins, mais, en l'état actuel des choses, je m'abstiendrai sur ce projet par rapport à cette problématique de voirie dans le secteur Clos Lapaume parc Richelieu. Je pense que cela mérite réflexion pour travailler sur d'autres choses. En tout cas, ce n'est pas ce que les gens attendent.

Ce point est bloquant pour moi.

M. TUDER. - Concernant ce projet des Mathurins à relier à la ligne 4 et la ligne 15 du futur métro, nous avons eu à plusieurs reprises l'occasion, lors de déambulations et de réunions, d'échanger avec les riverains et avec les associations.

Je tiens à dire que le dialogue n'est pas terminé et je peux aussi annoncer que, d'ici quelque temps, avec Mme le Maire, nous aurons encore l'occasion de poursuivre le dialogue avec ces associations.

Concernant la traversée du parc par cette ligne de bus, il faut garder à l'esprit que les futurs habitants du quartier des Mathurins seront desservis par cette ligne dans des temps de trajet raisonnables, mais aussi l'ensemble des habitants du sud de la ville. Il faut donc garder à l'esprit que ce ne sont pas simplement les habitants des Mathurins, mais vraiment le grand sud de notre territoire.

Pascale évoquait la proposition de Mme le Maire de prolonger la ligne 4 sur le site des Mathurins et de récupérer la branche Robinson de la ligne D. Elle parle de temporalité assez courte de la

mise en œuvre de ce genre de prolongement. Il faut garder à l'esprit que, pour avoir une station à Mairie Montrouge et, ensuite, à Verdun et à Bagneux, il s'est écoulé beaucoup de temps et cela avait déjà commencé bien au-delà du mandat précédent.

Sur l'intérêt effectif de prolonger la ligne 4 au-delà de Bagneux et sa mise en exploitation effective, on est plutôt dans des temporalités de plus de deux décennies qu'une petite douzaine d'années.

Mme MOUTAOUKI. - 20 ans.

M. TUDER. - En attendant, même s'il s'agit d'un projet idéal, à savoir une station de métro sur le futur site des Mathurins et la proximité du quartier sud, nous devons garder à l'esprit qu'il faut quand même offrir une offre de transport aux habitants du sud pour leur permettre aussi d'utiliser les transports lourds que sont la ligne 4 et la ligne 15 sur des temps de trajet raisonnables.

Nous ne sommes pas fermés à la discussion. Nous allons rencontrer les associations d'ici peu avec Mme le Maire. Le dialogue continue, des propositions seront faites et nous verrons à la fin les décisions que nous devons prendre concernant cette desserte de bus.

Mme BOUDJENAH. - Je voulais juste répondre par rapport à ce que vous avez dit, Monsieur Martin, concernant l'avis mitigé de l'Autorité environnementale, avez-vous dit. Cette dernière n'a pas vocation à donner un avis favorable ou pas, comme une enquête publique. Si l'on se plonge dans le résumé de l'avis de l'Autorité environnementale, elle nous a demandé de préciser un certain nombre de points, ce que nous avons fait dans une réponse. Je ne vais pas détailler, car ce serait vraiment très long, mais cela porte sur la question des mesures à prendre liées aux carrières, la question de la gestion des eaux pluviales, les déplacements piétons et cyclables, avancer sur des études plus poussées sur l'ambiance sonore, etc.

Nous avons déjà commencé à répondre sur ces questions. C'est de la responsabilité de l'Autorité environnementale, en plus sur un projet aussi important, de nous orienter. Je ne crois pas que l'on puisse parler d'avis mitigé.

Un mot par rapport à vos propos sur le commissaire enquêteur : je vous laisse votre appréciation, mais le commissaire enquêteur n'est pas nommé par la ville. Tout cela est tout à fait officiel. Ce n'était pas sa première enquête publique. À ma connaissance, il n'a jamais été révoqué ou autre. Ce n'est pas à nous de juger.

La phrase que vous avez prononcée, j'y ai fait référence moi-même tout à l'heure. Évidemment, il n'est pas souhaitable du tout qu'il arrive ce genre de chose, mais, après tout, nous sommes à une époque où se produisent parfois des choses assez catastrophiques. Il est peut-être de la responsabilité du commissaire enquêteur de nous aider à réfléchir sur la manière dont il faut faire de la prévention en termes d'aménagement.

Mme le MAIRE. - Dans le débat et pour éclairer un certain nombre de collègues, d'abord, je voudrais dire que, ce soir, le Conseil municipal ne se prononce pas sur le tracé de bus. Ce n'est pas l'objet de la délibération de ce soir, mais j'y reviendrai.

Je reviens sur les questions de la concertation de ce projet. On est sur 16 hectares de la ville, donc une grosse portion de la commune à aménager suite au départ de la DGA sur un site emblématique de la ville qui est d'une qualité rare, un site qui a été soustrait aux habitants depuis plus de 50 ans, puisqu'il s'agissait d'un site secret-défense, qui coupe aujourd'hui le sud et le centre de la ville.

Pour la commune, il s'agit d'un projet d'ampleur.

Je vais refaire l'histoire. Tout le monde a bien en tête que ce n'est pas la ville de Bagneux qui a demandé à la DGA de s'en aller. On fait aussi avec la réalité de la vie.

Mme BOUDJENAH. - C'est le gouvernement Fillon !

Mme le MAIRE. - Tout à fait.

Lorsque la DGA est venue s'installer à Bagneux, l'objectif était, à terme, de ramener 5 000 salariés sur le site des Mathurins et d'en faire un gros pôle de développement de la Direction Générale de l'Armement. Puis, la décision a été prise de construire le Pentagone à la française à Balard et de quitter Bagneux.

À l'époque, ce site avait été vendu par Thalès aux Qataris, lesquels avaient de grandes ambitions sur ce site, mais les PLU successifs de la commune ont empêché de réaliser ce qu'ils souhaitaient faire à l'époque, soit entre 4 000 et 5 000 logements pour occuper ce site. Les Qataris n'arrivant pas à leurs fins, ils ont vendu et c'est un fonds d'investissement français qui a racheté ce site, LBO France.

Je rappelle aux collègues que, à l'époque, j'avais demandé au préfet des Hauts-de-Seine et à tous les partenaires publics de faire un tour de table pour pouvoir acheter ce site et qu'il soit en maîtrise publique, mais cela n'a pas été possible. Cela coûtait 105 M€, donc tout le monde comprendra que la ville ne pouvait pas racheter 105 M€ de terrains.

Je le dis, car nous faisons aussi avec la réalité de ce qui se passe.

Aujourd'hui, il s'agit de faire du développement et de l'aménagement de ce site une chance pour la commune. C'est pourquoi nous portons un projet ambitieux, mais mixte avec l'objectif d'y faire du logement diversifié et d'y amener aussi un lycée d'enseignement général qui fait défaut à la commune, donc un pôle éducatif important, des services publics nouveaux, mais également de l'activité économique, c'est-à-dire un site qui ne soit pas simplement un site résidentiel.

Tout le monde comprend bien que faire venir de l'activité économique sur ce site suppose un certain nombre de conditions et j'y reviendrai. Cela fait partie de ce que nous avons signé avec le propriétaire dans la convention d'objectifs en lui demandant de respecter un nombre d'emplois sur le site et de laisser un hectare gratuitement à disposition de la Région pour réaliser le lycée, ce qui n'était pas gagné d'agence, car ce n'est pas le rôle d'un privé de dégager gratuitement un hectare de son terrain pour un équipement d'intérêt général.

Cela fait partie du travail de partenariat que nous menons avec LBO France.

Sur ce site, nous avons commencé à travailler depuis plusieurs années, depuis que LBO a racheté, dans un partenariat à trois avec ce propriétaire, avec le souci de faire partager cette ambition aux habitants de la ville.

Je sais bien que l'on peut toujours faire mieux en matière de concertation, mais nous n'avons pas à rougir des concertations qui ont été menées. Nous avons tenu des réunions le 12 février 2015, le 9 avril 2015, le 18 juin 2015, le 5 novembre 2015, le 16 juin 2016 et, plus récemment, le 3 décembre 2016, nous avons ouvert ce site et nous avons insisté auprès du propriétaire pour pouvoir emmener les habitants voir ce projet.

Tout le monde comprend bien que l'on n'aménage pas 16 hectares en une réunion de concertation, donc il faut poursuivre ce travail de concertation et d'appropriation du projet par les habitants.

En septembre dernier, avant le lancement de l'enquête publique, le Conseil municipal s'est exprimé à l'unanimité pour approuver le bilan de la concertation, comme on l'a fait sur l'avis favorable du PLU révisé. Le vote des élus du Conseil a bien tenu compte des observations des habitants par rapport au budget initial, ce qui nous a permis de faire évoluer le projet, lequel va continuer à évoluer. Les voies de bus qui étaient prévues en site propre ont été supprimées, les pistes cyclables dédiées ont été créées sur le site à notre demande, les tracés de voirie ont été simplifiés pour augmenter les vues sur l'horizon, la largeur des voies a été diminuée pour réduire l'emprise dédiée aux voitures et les cheminements piétons ont été augmentés dans le projet. C'est la concertation qui nous a permis également de travailler à ces évolutions.

Évidemment, nous recherchons la meilleure desserte possible en transport en commun qui est recherchée à l'échelle de la ville d'une manière générale, donc à l'échelle des Mathurins. Le projet d'accès au RER B par le parc François Mitterrand a été remplacé par le prolongement d'un axe piétons qui est partiellement existant aujourd'hui.

Il faut que vous ayez toutes ces évolutions en tête parce que nous sommes sur un projet d'envergure et complexe.

S'agissant de la nature en ville, la place urbaine qui était très minérale au début du projet a été réduite au profit de l'augmentation de la surface du parc. Nous sommes maintenant sur un parc de 2,5 hectares, alors que, au début, nous étions sur 1,8 hectare.

La connexion avec le parc François Mitterrand qui était dans les premiers plans n'était pas bonne, car il y avait une coupure, donc cela n'allait pas. Nous avons demandé à Bernard Reichen, qui est l'urbaniste de ce projet, de retravailler cette question.

Nous avons travaillé sur l'espace de la friche, mais je ne rentre pas dans le détail. C'est aussi une question importante.

Nous avons mis des coefficients de biotope sur la zone les Mathurins qui concernent les surfaces d'espaces verts complémentaires liées aux constructions.

Plusieurs éléments ont permis d'améliorer le projet et il faudra continuer à l'améliorer.

Je voulais vous redonner tous ces éléments que bien comprendre que nous sommes dans un processus de co-construction de ce projet entre le propriétaire, la commune et, bien sûr, les habitants qui contribuent aussi à nos côtés à améliorer le projet.

Aujourd'hui, suite à l'enquête publique, nous arrivons à l'étape de validation du schéma de voirie. Yasmine Boudjenah l'a dit, le commissaire enquêteur n'est pas payé par la commune, il n'est pas ami de la commune, je ne le connaissais pas avant qu'il vienne et personne ne le connaissait. Il n'est pas nommé par nous, mais il est désigné et a mené d'autres enquêtes publiques. Il a donné son avis en fonction du projet présenté et des remarques des habitants. Il dit lui-même que le tracé de bus n'est pas l'objet de son enquête, donc de son avis favorable sans réserve.

Nous sommes sur un processus qui avance, mais, maintenant, si l'on veut que le projet se construise, il faut prendre des décisions pour continuer à avancer.

Le tracé de bus est une question importante, donc je veux bien y revenir devant vous...

Mme MEKER. - Ce n'est pas l'objet.

Mme le MAIRE. - Tout à fait, mais c'est une question importante : comment dessert-on ce site et comment est-il relié au reste de la ville, voire aux autres communes ?

Nous avons un premier défi auquel il faut répondre : desservir ce site correctement et de manière qualitative.

J'entends des remarques sur le temps que met le bus, trois minutes, quatre minutes en heure de pointe. Trois ou quatre minutes, c'est lorsque tout va bien, mais pour celles et ceux qui sont utilisateurs des transports en commun, vous savez qu'il y a beaucoup de jours où cela ne se passe pas comme on l'avait prévu, même quand on prend le 128. Normalement, c'est toutes les cinq minutes en heures de pointe.

La question du temps de desserte est importante, car il faut desservir ce quartier de bonne manière, il faut que les habitants qui vont y vivre, les lycéens qui vont y travailler demain, les salariés qui y viendront puissent le faire dans des conditions correctes. Nous savons que c'est un vrai enjeu : demain, laisser sa voiture dans son parking et ne plus l'utiliser pour aller travailler ou étudier.

La deuxième question importante pour nous est que la ligne de bus ne doit pas simplement desservir le site des Mathurins. Elle est faite pour tous les habitants de la ville, voire au-delà de la commune, puisque ce ne serait pas une ligne interne à Bagneux, mais ce serait une ligne de bus redéployée d'une ligne existante.

Le désenclavement des habitants du sud de la ville est une des questions importantes du projet de renouvellement urbain qui n'est pas bien réussie. On entend les habitants du sud dire qu'il est très compliqué pour eux de venir vers le centre-ville et, demain, de rejoindre les métros, car eux aussi seront intéressés de pouvoir rejoindre la ligne 4 et la ligne 15. On sait bien que l'opération de renouvellement urbain n'a pas répondu de manière satisfaisante à cette question. Quand on discute avec les habitants du sud, c'est un reproche assez récurrent sur le fait qu'ils ne sont pas très bien desservis en transport, donc c'est une question importante pour eux.

Il y a une proposition de tracé qui est le plus rapide, consistant à utiliser la voirie le long de la Maison des arts du Clos Lapaume qui irait rejoindre Gabriel Péri. Ce tracé coupe un bout du parc. D'abord, je voudrais dire qu'il ne traverse pas en plein milieu du parc Richelieu. Peut-être que des habitants ont compris cela que l'on allait faire les voies de bus en plein milieu du parc Richelieu. Non, bien évidemment. Il mord sur le bosquet sur 700 m².

Ce parc est majestueux en centre-ville, donc qui peut penser que le maire de Bagneux ait envie de détruire ce parc ? Ce n'est pas sérieux. On peut penser cela de moi, mais qui aurait envie, dans l'équipe municipale, de faire une telle chose ?

Si l'on mord sur ce côté-là, comment peut-on regagner les espaces verts que l'on va prendre, donc les 700 m², et comment peut-on aller au-delà ?

Nous avons demandé à l'urbaniste Bernard Reichen de retravailler sur une extension du parc Richelieu, une extension qui était déjà gagnée pour intégrer la médiathèque et en finir avec le parvis qui est source de nuisances. Vous savez comment il est traité aujourd'hui, c'est un endroit où il y a des rassemblements, nous avons des plaintes en permanence des habitants autour pour diverses raisons de mauvaise occupation de cet espace public, lequel, de toute façon, n'est pas adapté à ce que nous souhaitons demain.

Il s'agit donc que l'on puisse étendre le parc Richelieu sur l'esplanade de la médiathèque, mais aussi que l'on puisse regarder pour intégrer toute l'autre partie côté Gabriel Péri pour étendre le

parc. On prendrait 700 m², mais, en contrepartie, on étendrait de manière plus importante que ce que l'on prendrait, donc on agrandirait la surface du parc Richelieu.

Voilà l'état de nos réflexions. Il faut réfléchir s'il y a besoin de rideaux d'arbres supplémentaires pour garder au parc Richelieu le calme de très beau lieu qui est très fréquenté par les familles. C'est dans cette optique que nous travaillons sur la desserte de bus et pas pour massacrer le parc Richelieu, ce dont personne n'a envie, puisque nous sommes tous garants ici de l'intérêt général et du patrimoine végétal de ce beau parc. L'idée est donc plutôt de travailler à une extension de ce parc.

Bernard Reichen y a travaillé et nous a déjà présenté des premières esquisses. Ce n'est pas l'objet de ce soir, mais nous y reviendrons. J'ai une demande de rendez-vous des associations et je l'honorerai. Nous reviendrons avec cette proposition pour expliquer ce que nous souhaitons faire et ce que nous pourrions faire pour améliorer la situation par rapport à aujourd'hui et répondre en même temps au besoin de desserte de bus.

Nous sommes en train de réfléchir à quelque chose qui n'est pas pour dans six mois, donc nous sommes aussi dans l'anticipation. On pourrait aussi nous reprocher d'anticiper, d'être suffisamment transparents et de dire ce à quoi nous réfléchissons. Il me semble important, sur un projet de cette envergure de l'aménagement du site des Mathurins, de porter une réflexion qui est une prospective et de dire vers quoi on pourrait aller demain.

Comme Pascale Meker l'a dit, parallèlement, j'ai signé avec les maires du territoire concerné et le président du territoire un courrier à la présidente du STIF pour proposer que des études soient menées sur le prolongement de la 4 jusqu'à la branche B2 du RER Robinson. Je pense que c'est un projet d'intérêt général qui dépasse le projet de Bagneux et qui est également intéressant pour les communes voisines.

En même temps, je suis une femme réaliste et je connais le temps des projets. Pour l'instant, nous avons demandé qu'une étude soit menée. Nous n'avons pas encore reçu la réponse de la présidente de la Région. Il y a beaucoup de projets de transport actuellement en Île-de-France. Un tel projet coûte environ 1 Md€, mais je pense qu'il est bien d'être dans la prospective. Nous travaillons pour dans 20 ou 30 ans, donc il est bien de pouvoir poser des jalons pour avoir une réflexion plus poussée de ce point de vue.

En tout cas, c'est ce qui nous motive sur ce projet. Le tracé de bus n'est pas l'objet du vote de ce soir, mais je voulais vous en parler, car c'est dans ce cadre que nous travaillons et nous travaillons pour améliorer le projet. Nous ne serons pas d'accord sur tout, mais l'apport des habitants et leurs réflexions nous aident à améliorer nos exigences par rapport à ceux qui vont réaliser le projet.

Je vous rappelle aussi que nous aurons un PUP (projet urbain partenarial) à signer entre LBO France, la ville et le territoire, puisque c'est le territoire qui votera le PUP. Ce PUP a aussi pour objet que le projet puisse financer au maximum les voiries et les équipements publics nécessaires sans que cela pèse sur les finances de la commune. C'est aussi quelque chose d'important. Si la ville devait financer les voiries dans ce site, les deux écoles qui sont nécessaires, etc., cela ne serait pas possible. Je crois qu'il y en a pour 33 M€ de voirie et l'école, donc une somme extrêmement importante.

Voilà les éléments que je voulais vous donner, en sachant que la concertation va se poursuivre et que nous n'en sommes qu'au début, puisqu'aucun permis de construire n'a été déposé. Ce site ne va pas être aménagé d'un seul coup. Il y a encore des incertitudes, le Région ne s'est pas encore

prononcée sur le lycée, elle a dit que ce serait au mois de mars et les choses sont visiblement compliquées. Il y avait un accord de l'exécutif précédent et là, cela semble plus compliqué.

Nous allons parler de ce projet pendant de longues années à Bagneux et c'est bien, car tout ne va pas être aménagé d'un seul coup.

Nous en sommes à cette étape, mais je comprends que, parfois, on ait du mal à se projeter sur un projet qui est sur une emprise extrêmement importante de la ville et sur un projet où il n'y a rien et où, demain, il y aura quelque chose de nouveau.

J'ai été un peu longue, même si j'ai certainement oublié plein d'autres choses, mais c'est un sujet très important.

Je propose de passer au vote.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, MME MEKER, M. PINARD, MME HOURS, LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN LES REPUBLICAINS ET LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE DE LA DROITE S'ABSTENANT

SERVICES TECHNIQUES

SYNDICAT MIXTE AUTOLIB'ET VELIB'METROPOLE

23/ AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE TRANSFÉRER LA COMPÉTENCE LOCATION DE VÉLOS EN LIBRE-SERVICE ET D'ADHÉRER À LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE "VÉLIB'" DU SYNDICAT MIXTE AUTOLIB' ET VÉLIB' MÉTROPOLE

Mme le MAIRE. - Nous proposons que la ville adhère à la compétence vélos en libre-service pour notre territoire. Nous avons déjà adhéré au Syndicat d'études. Nous y siégeons, Bruno ou moi alternativement en fonction de nos disponibilités.

Nous avons prévu sept stations Vélib' sur la commune, dont deux seraient des stations mutualisées, à savoir une vers le RER B avec Cachan et une à Verdun avec Montrouge.

Aujourd'hui, il y a encore un débat important sur la question du financement, mais la métropole du Grand Paris s'est déjà engagée à financer à hauteur de 4 M€ (10 K€ par station hors Paris). Ce sera délibéré au prochain Conseil métropolitain.

Pour l'instant, les autres financeurs potentiels ne se sont pas prononcés.

Il vous est demandé de m'autoriser à transférer la compétence locations de vélos en libre-service et à adhérer à la compétence optionnelle Vélib' du Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole.

M. MARTIN. - Nous sommes pour ce projet, notamment parce que nous sommes à proximité de Paris, donc en continuité, mais il faudrait aussi motiver les communes limitrophes pour qu'il y ait vraiment une continuité au niveau de Vélib'.

Je veux rappeler à l'ensemble des élus que le coût de revient des Vélib' est de 4 000 € par an et par vélo versés par la collectivité. C'est une étude qui a été réalisée et qui n'a pas été remise en cause. Cela représente quand même un coût. Derrière, il y a tous les coûts de maintenance, etc. Certaines communes se sont retirées en raison de ces coûts de maintenance.

Pour moi, c'est très bien, il faut expérimenter ce système, même plus. Il serait intéressant de dresser un bilan dans un an ou deux.

Ce qui m'inquiète un peu dans la résolution, si j'ai bien compris, c'est que l'on prend un engagement de 10 ans avec cette société qui nous contraindra...

Mme le MAIRE. - 15 ans.

M. MARTIN. - Sur le principe, je trouve que c'est très bien et c'est vers cela qu'il faut aller. En plus, sur la Région parisienne, c'est vraiment adapté. C'est une prestation intéressante, car elle prend l'ensemble de la maintenance, etc. Toutefois, il faut avoir conscience que cela a un coût, lequel a été vérifié sur Paris, de 4 000 € par vélo et par an pour la commune.

Mme le MAIRE. - Pour l'instant, le Syndicat est dans un dialogue compétitif. Aujourd'hui, on nous annonce entre 25 000 et 35 000 € à la charge de la collectivité. Si la métropole finance 10 000 €, cela ferait déjà une partie financée, mais le dialogue compétitif n'est pas encore terminé.

Aujourd'hui, nous nous engageons à adhérer à la compétence et nous n'avons pas encore le résultat final de l'appel d'offres. L'appel d'offres va aussi dépendre du nombre de villes qui adhèrent et du nombre de stations sur le territoire métropolitain, donc, pour l'instant, c'est une incertitude.

En ce qui concerne notre territoire, il y a, de mémoire : Malakoff, Montrouge qui était sorti et, finalement, depuis que le nouveau maire a repris le dossier, a souhaité revenir dans le Syndicat, Sceaux, Bourg-la-Reine, Bagneux et Clamart. Ce sont les villes qui, comme nous, n'étaient pas dans les premiers dispositifs Vélib', mais qui, d'après l'étude menée par l'APUR dans les villes où il serait intéressant de développer le Vélib'.

Mme MOUTAOUKIL. - L'étude à laquelle vous faites référence, Monsieur Martin, nous l'avons également entendue. Le modèle économique pose problème aujourd'hui, mais on peut espérer qu'un examen approfondi puisse faire évoluer les choses. Il serait curieux qu'une ville comme la nôtre qui se trouve à 2 kilomètres de Paris dans la métropole ne puisse pas offrir ce service à ses habitants.

Pour éclairer ceux qui n'ont pas le dossier sous les yeux, je parle des habitants qui sont dans l'assistance, nous avons aussi mentionné dans ce dossier que, sur les sept stations que la ville de Bagneux pourrait avoir, deux seraient cofinancés avec les villes de Cachan et de Montrouge, car en limite du territoire. Cela veut dire qu'il y a une forme de mutualisation au-delà de ce que la ville va faire pour contribuer à l'arrivée de ces stations Vélib'.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

LOCATION DE CARS AVEC CHAUFFEURS POUR LA VILLE DE BAGNEUX ET POUR LE CCAS

24/ AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ CORRESPONDANT

Mme le MAIRE. - C'est la société Nedroma qui a été lauréate de l'appel d'offres du 6 janvier 2017.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

ABATTAGE, DESSOUCHAGE, ELAGAGE D'ARBRES ET ENTRETIEN FORESTIER SUR DIVERS SITES APPARTENANT A LA COMMUNE

25/ AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ CORRESPONDANT

Mme le MAIRE. - C'est la société Eden Vert qui a été retenue lors de la CAO du 26 janvier 2017.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

ENTRETIEN, MAINTENANCE ET REALISATION DE TRAVAUX NEUFS SUR LES RESEAUX D'ARROSAGE AUTOMATIQUES

26/ AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ CORRESPONDANT

Mme le MAIRE. - La CAO du 26 janvier a désigné N2B Arrosage.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEMANDES DE SUBVENTION - RESERVE PARLEMENTAIRE

27/ AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE DÉPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE MADAME LA SÉNATRICE AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE POUR LA RÉFECTION DE LA COUR ÉLÉMENTAIRE B AU SEIN DU GROUPE SCOLAIRE HENRI WALLON

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'un montant de 53 000 €.

Nous remercions Mme la sénatrice.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

28/ AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE DÉPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE MADAME LA DÉPUTÉE AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE POUR LE REMPLACEMENT DES FENÊTRES DE L'ÉCOLE JOLIOT CURIE

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'un montant de 39 000 €.

Nous remercions Mme la députée.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Mme MOUTAOUKI. - Aujourd'hui, dans l'actualité, l'usage des deniers publics que font un certain nombre de grands élus nous interpelle quasiment tous les jours. Il n'y a pas une minute dans la journée où l'on n'est pas interpellé par cela à la radio, à la télévision ou dans les journaux.

Je voudrais m'arrêter sur ces délibérations pour remercier notre sénatrice, mais également notre député qui termine son mandat. Concernant cette dernière, j'ai réalisé un petit calcul qui n'est pas savant, puisqu'il suffit d'additionner les montants, et j'aimerais rappeler que, depuis le début de sa mandature, elle a versé pour le financement de projets utiles à tous les Balnéolais un montant de 258 250 €, ce qui représente quasiment deux réserves parlementaires entières, puisque chaque député dispose de 130 000 € par an. Pour rappel, en 2013, elle a participé à hauteur de 84 500 € à la rénovation de la façade de l'école Henri Wallon grâce à cette réserve parlementaire. En 2014, elle a versé 51 750 € pour l'extension et la rénovation des vestiaires du stade Port Talbot. En 2015, elle a versé 44 000 € pour la modification des locaux de l'école Marcel Cachin. En 2016, elle a financé à hauteur de 39 000 € les travaux d'isolation de l'école élémentaire Albert Petit.

Cette année encore, en 2017, elle verse 39 000 € pour le remplacement des fenêtres de l'école élémentaire Joliot Curie.

Voilà de l'argent public bien utilisé et nous les remercions encore.

TARIFS

CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS

29/ RÉVISION DES TARIFS APPLIQUÉS AU SEIN DES CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS HORS QUOTIENT FAMILIAL

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

HABITAT

PROTOCOLE D'ACCORD

30/ APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET HAUTS-DE-SEINE HABITAT CONCERNANT LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER PRIORITAIRE DE LA VILLE ABBÉ GRÉGOIRE MIRABEAU ET AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme SEISEN. - Cette délibération consiste à approuver un protocole d'accord entre notre ville et le bailleur Hauts-de-Seine Habitat concernant le projet de renouvellement urbain du quartier prioritaire de la ville constitué des résidences Abbé Grégoire, Mirabeau, mais également de la résidence Montesquieu.

Il ne s'agit pas d'approuver un projet de renouvellement déjà défini, mais bien de contractualiser sur le fait qu'il doit se passer quelque chose sur ce quartier. Les choses sont assez claires. Les habitants s'étaient mobilisés depuis 2013 pour dénoncer leurs conditions d'habitat et de nombreuses visites avaient été faites pour constater les conditions absolument exécrables dans lesquelles ils sont parfois amenés à vivre : humidité, infiltrations, manque d'entretien des parties communes, etc. Il y a un sentiment d'abandon généralisé qui nécessite un travail à plus long terme sur le devenir de ce site en concertation à chaque étape avec les habitants, mais aussi des actions immédiates et visibles pour améliorer dès aujourd'hui le quotidien et la vie des habitants.

Ce sont des choses que nous avons portées haut et fort et sur lesquelles je pense que nous avons été entendus. Maintenant, il faut passer à des choses un peu plus concrètes, donc il était important de passer par cette formalisation écrite sur le cadre de notre partenariat, l'idée étant de travailler des hypothèses. Nous présentons toutes les possibilités avec démolition, sans démolition, densification, dans quelle mesure, quel cheminement, quelle ouverture à la ville.

Nous avons pris un certain nombre de précautions en l'absence de toute visibilité sur la mutation de ce quartier, puisque, dans le PLU, nous avons mis une OAP de projet sur l'ensemble du quartier nous permettant aussi d'entrer en dialogue et d'avoir un droit de regard sur son devenir.

C'est ce que nous avons voulu aussi mettre en avant et qui est venu enrichir ce protocole. Il ne faut pas mettre les citoyens sur la touche, car cela reste leur quartier, certains y habitent depuis longtemps et ils en attendent beaucoup, donc les choses ne doivent pas se faire dans leur dos. En plus d'un travail à plus long terme de mutation de ce quartier, se pose la question de l'action immédiate sur l'amélioration des conditions de vie.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des interventions ?

(Aucune.)

C'est une bonne chose de pouvoir lancer ce travail...

Mme MOUTAOUKI. - Enfin !

Mme le MAIRE. - Dans un des quartiers les plus en difficulté de la commune, je le rappelle.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

ENTRETIEN

PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DES CRECHES DE LA VILLE DE BAGNEUX

31/ APPROBATION DE LA CONVENTION À PASSER ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET L'UGAP ET AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous intégrons le marché accord cadre de la centrale d'achat de l'UGAP.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

CENTRE DE SANTE DENTAIRE NON MUTUALISTE

32/ ACCEPTATION DE LA CONVENTION "CENTRE DE SANTÉ DENTAIRE NON MUTUALISTE "À PASSER AVEC LA MUTUALITÉ FONCTION PUBLIQUE ET AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

PRISE EN CHARGE BUCCO-DENTAIRE DES PERSONNES HANDICAPEES EN ÎLE-DE-FRANCE

33/ ACCEPTATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À LA PRISE EN CHARGE BUCCO-DENTAIRE DES PERSONNES HANDICAPÉES EN ÎLE-DE-FRANCE PRÉSENTÉE PAR L'ASSOCIATION RHAPSOD'IF ET AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

33 BIS/ ACCEPTATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL PRÉSENTÉE PAR LE GROUPEMENT DE COOPÉRATION SANITAIRE "LABORATOIRE DES CENTRES DE SANTÉ ET HÔPITAUX D'ÎLE-DE-FRANCE" ET AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

ÉDUCATION

ENFANTS SCOLARISÉS EN CLASSE ULIS (UNITÉ LOCALE D'INCLUSION SCOLAIRE)

34/ ACCEPTATION DE LA CONVENTION DE RÉCIPROCITÉ ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET LA VILLE DE SCEAUX RELATIVE À L'APPLICATION DES QUOTIENTS FAMILIAUX DE LA VILLE D'ACCUEIL DES ENFANTS SCOLARISÉS EN UNITÉ LOCALE D'INCLUSION SCOLAIRE ET AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

PETITE ENFANCE

MISE EN ŒUVRE VISANT L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP EN MILIEU ORDINAIRE

35/ APPROBATION DE LA CONVENTION À PASSER AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE ET AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT

36/ APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DU LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT À PASSER AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE AU BÉNÉFICE DE LA PRESTATION DE SERVICE POUR 4 ANS DU 1^{ER} JANVIER 2017 AU 31 DÉCEMBRE 2020 ET AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

CESSION

CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ

37/ CESSION À TITRE ONÉREUX DE MATÉRIEL DU LABORATOIRE DE PROTHÈSE DENTAIRE DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ

Mme le MAIRE. - C'est une activité que nous n'exerçons plus et que nous vendons à la ville de Bagnole pour 1 170 €.

M. ZANI. - Notre groupe demande qu'il plaise à votre Conseil, Madame le Maire, de reporter cette délibération 37 au prochain Conseil municipal de mars 2017 pour les raisons suivantes : une collectivité territoriale peut être amenée à céder un bien mobilier ou immobilier pour diverses raisons : évolution de ses besoins, nécessité de remplacement, contraintes financières, etc. Ses responsables doivent alors définir et mettre en œuvre un processus de vente leur permettant d'atteindre simultanément plusieurs objectifs de natures différentes :

- 1/ Respecter les modalités juridiques qui sécurisent la légalité de la démarche.
- 2/ Optimiser le prix de vente par respect du devoir de bonne gestion et par souci d'efficacité budgétaire.
- 3/ Simplifier la gestion des différentes étapes de la vente souvent mise en œuvre par des agents dont ce n'est pas l'unique responsabilité.
- 4/ S'inscrire dans une démarche de transparence et d'écoresponsabilité qui sont devenus des objectifs politiques majeurs.

D'un point de vue juridique, céder un bien lui appartenant apparaît souvent pour une collectivité territoriale comme une opération moins contraignante que l'acquisition d'un bien. En effet et par définition, la vente n'est pas un achat public en ce sens qu'elle échappe à l'imposant dispositif juridique applicable à la commande publique.

Il n'en demeure pas moins qu'une collectivité territoriale qui souhaite aliéner un bien qui relève de son domaine privé doit respecter un certain nombre de règles qui sont ainsi détaillées :

- 1/ Le cadre juridique qui s'est imposé à la cession d'un bien d'une collectivité territoriale rejoint la dimension économique que revêt une telle cession.
- 2/ Sauf exception expressément prévue, un bien public ne peut être aliéné à un prix inférieur à sa valeur réelle.
- 3/ La collectivité devra donc tirer une juste rémunération de la vente de son bien et pourra même rechercher la meilleure valorisation possible du bien qu'elle entend céder.
- 4/ C'est justement ce concept de valeur réelle du bien au-dessus de laquelle le bien ne saurait être cédé qui est placé au cœur du corpus juridique applicable à la cession par une collectivité territoriale de l'un de ses biens.

La vente d'un bien mobilier ou immobilier appartenant à une collectivité territoriale obéit à un impératif majeur : obligation de vendre à un prix qui n'est pas inférieur à la valeur réelle du bien.

À titre liminaire, il est précisé que, même si cela peut s'avérer utile juridiquement et économiquement, une collectivité territoriale n'a pas l'obligation de soumettre la vente de ses biens mobiliers et immobiliers à publicité et mise en concurrence.

Je vous passe les obligations dégagées par le Conseil Constitutionnel en date du 26 juin 1986 et celles du 24 juillet 2008, obligations reprises par le Conseil d'État le 25 novembre 2009.

Cette délibération est visée par tout ce qui précède où nous avons un matériel professionnel de prothèse d'une valeur marchande de 57 226 € cédé à 1 170 €.

Nous n'avons pas d'information qui nous enseigne qu'une recherche a été entreprise pour en tirer un prix qui ne soit pas en déséquilibre par rapport à la valeur réelle du matériel mis en vente. Pour ce genre d'opérations, il existe des sites, tels qu'Agorastore, Abcdent ou UNPPD.

Pour conclure, la raison pour laquelle nous vous demandons, Madame le Maire, de reporter cette délibération réside dans le fait que nous avons un laboratoire de prothèse dentaire qui serait intéressé par le lot complet à un prix quatre à six fois supérieur à celui proposé par la ville de Bagnolet.

Si vous le souhaitez, Madame le Maire, nous tenons à votre disposition les coordonnées de ce laboratoire que nous pourrions vous communiquer hors séance.

M. FABBRI. - Je vais essayer de répondre simplement, rapidement et précisément.

La question posée est un peu plus complète que celle posée en commission Droits et Citoyenneté qui portait simplement sur la mise en plate-forme dématérialisée ou pas, mais qui fait écho à cette question déjà évoquée en commission et sur laquelle des éléments ont été apportés.

Si je peux me permettre, l'élément peut-être le plus important de la remarque de M. Zani est à la fin de son intervention en indiquant d'une certaine manière qu'il n'y a aucune obligation de mise en concurrence et en publicité lors de cette démarche.

C'est un premier élément sur la sécurité juridique de la délibération que Mme le Maire vous propose de prendre ce soir.

Deuxième élément sur la question de la valeur et de la spoliation éventuelle de l'argent public que pourrait représenter une vente à un tarif inférieur à celui que les matériels vendus recouvriraient encore : vous avez vu dans la délibération que les matériels avaient une valeur de 55 000 € au moment de leur acquisition, cela n'aura échappé à personne, et ces matériels dont l'ancienneté s'échelonne entre 1997 et 2008 sont largement couverts par la période d'amortissement financier qui, sur des matériels de cette nature, sont des amortissements qui, d'un point de vue comptable, se travaillent entre cinq et huit ans. Nous sommes largement au-delà des cinq et huit ans, ce qui veut dire que la valeur d'amortissement du point de vue de ces équipements est 0. La vente à 1 € serait donc déjà une vente supérieure à la valeur d'amortissement des biens du point de vue de l'actif et du passif de la collectivité.

Troisièmement et pour expliquer le choix, je me permets d'informer le Conseil municipal que la ville de Bagnolet est celle qui a recruté notre prothésiste, lequel a l'habitude de travailler avec ces matériels et part exercer suite aux décisions de la ville de mettre fin à cette activité. C'est dans ce cadre de bonne intelligence avec cette collectivité qui nous a fait une offre de rachat pour permettre que l'activité du prothésiste recruté par elle puisse démarrer dans les meilleurs délais que nous avons proposé cette délibération.

Je vous remercie Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Je vous propose de passer au vote.

*Monsieur Zani, j'ai compris que vous étiez contre. M. Rousseau est pour et pour les autres collègues. Le groupe de M. Martin est contre.

☛ VOTE : ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE ETANT CONTRE

PERSONNEL

38/ MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

⇒ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Mme le MAIRE. - Monsieur Zani, on ne va pas recommencer le débat. Vous n'êtes pas d'accord, tant pis.

Je vous propose d'arrêter là parce qu'il est 0 h 30.

Bonne nuit à tous et merci.

(La séance est levée à 00 h 30.)